

Maitre d'ouvrage :

COMMUNE DE MONTHODON (37110)

Opération :

Transformation de l'ancienne école et du logement enseignant en salle associative

7 rue des violettes 37110 MONTHODON

C.C.T.P.

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

COMMUN A TOUS LES LOTS

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

INDRE ET LOIRE

Agence de TOURS

303 rue Giraudeau cedex
BP 75825
37058 TOURS



: 06 72 01 83 99
02 47 36 25 58



: t.belhache@solihha.fr

Date : 01 Mars2018

ARCHITECTES

Frédéric TEMPS

1, allée Richelieu 37550 SAINT AVERTIN

1 TABLE DES MATIERES GENERALITEES

1 TABLE DES MATIERES GENERALITEES	2
2 INTRODUCTION	3
3 LISTE DES CORPS D'ETAT	4
4 D.T.U - NORMES – EUROCODES	5/7
5 PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT	7/10
6 RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DES TRAVAUX	11
7 NORMES HANDICAPES - ACCESSIBILITE –ADAPTABILITE	12
8 NORMES	13
CCTP DES DIFFERENTS LOTS	14 à 90

2 INTRODUCTION

Le présent C.C.T.P a pour but l'énumération et la description des travaux tous corps d'état relatif à :

MAITRE D'OUVRAGE COMMUNE DE MONTHODON
PROJET/ REHABILITATION D'UNE ANCIENNE ECOLE ET D'UN ANCIEN LOGEMENT

COORDINATEUR SECURITE SANTE

Agence SOCOTEC

Philippe RIAU 02 47 70 40 12 / 06 10 26 63 87

Philippe.riau@socotec.com

BUREAU DE CONTROLE

Agence SOCOTEC

Jonathan VINCENT.02.47.70.40.22 / 06.09.36.69.27

Jonathan.VINCENT@socotec.com

3 LISTE DES CORPS D'ETAT

LOT 1 DEMOLITION- DESAMIANTAGE- MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

LOT 2 CHARPENTE-COUVERTURE

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

4 D.T.U - NORMES – EUROCODES

4.1 GENERALITES

4.1.1 Afin de pouvoir répondre aux exigences des utilisateurs, les ouvrages constitutifs de la construction, doivent satisfaire à un certain nombre de règles de qualité. Ces règles sont exprimées de façon différentes : * Soit par les normes européennes Euro codes de conception et de calcul des bâtiments et des ouvrages de génie civil. * Soit par des règles technologiques. * Soit par des textes ou des documents ayant une portée générale dans le domaine de construction. * Soit par des règles d'hygiène et de sécurité.

4.1.2 D'une façon générale, tous les textes contenus dans le **Reef4** et constituant le corpus technico-réglementaire de la Construction sont applicables. * Voir le **Reef 4** édité par le CSTB. Version en vigueur à ce jour. * Rappel : L'incidence de l'ensemble des obligations contenues dans le chapitre Généralités, doit être incluse pour l'ensemble des corps d'état, aux prix unitaires de chaque ouvrage.

4.2 NORMES EUROPEENNES EUROCODES

4.2.1 Toutes les normes européennes Euro codes en vigueur à ce jour sont applicables.

4.3 AVIS TECHNIQUES

4.3.1 Pour ce qui n'est pas traditionnel, une Commission interministérielle constituée par l'arrêté du 2 Décembre 1969 modifié par les arrêtés du 17 Mai 1983 et 1er Février 1985, délivre des Avis Techniques sur les matériaux et procédés nouveaux. Seuls, les Avis formulés par des groupes spécialisés, enregistrés et publiés dans CAHIERS du CSTB et classés par l'AFAC comme procédés et produits présentant "**risque normal**" sont applicables.

4.4 REGLES TECHNOLOGIQUES

4.4.1 Tous les Cahiers des charges DTU et Cahiers des Clauses Spéciales sont applicables. Publication par le CSTB.

4.5 NORMES FRANCAISES

4.5.1 Toutes les normes françaises intéressant directement ou indirectement le bâtiment sont applicables. Le respect des Normes françaises homologuées est obligatoire dans le présent projet.

4.6 LEGISLATION

4.6.1 Tous les textes législatifs et règlements ministériels, tous les arrêtés préfectoraux et circulaires, applicables dans les départements autres que ceux de la région parisienne, seront respectés et plus particulièrement : * Le Règlement Sanitaire Départemental Type annexé à la circulaire du 9 AOUT 1978 du Ministère de la santé et de la famille. Modifié suivant circulaire du 26 AVRIL 1982. * Les codes et règlements, Les lois et textes ministériels en vigueur a ce jour

4.7 REGLES DE L'ART GRENELLE ENVIRONNEMENT 2012

4.7.1 Les guides Isolation Thermique par l'intérieur (juin 2015) en travaux neufs et en travaux d'entretien sont applicables.

4.7.2 Ces guides sont des documents techniques sur une solution technique innovante améliorant les performances énergétiques des bâtiments.

4.7.3 Leur objectif est de donner aux professionnels de la filière les règles à suivre pour assurer une bonne conception ainsi qu'une bonne mise en œuvre et réaliser une maintenance de la solution technique considérée. Ils présentent les conditions techniques minimales à respecter.

4.8 CAHIERS DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

4.8.1 Tous les cahiers des prescriptions techniques, guides, solutions techniques, etc. édités par le CSTB sont applicables dans le présent projet.

4.9 RAPPEL DES TEXTES DE REFERENCES

4.9.1 Les entreprises devront exécuter les travaux en parfaite conformité avec : * Les lois, décrets, arrêtés et circulaires régissant la construction, * Le cahier des clauses techniques générales (CCTG) * L'ensemble des normes Françaises et Européennes publiées par l'AFNOR * L'ensemble des D.T.U et mémentos applicables aux différents corps d'état * Les cahiers des clauses techniques et les avis techniques publiés par le CSTB

* Les règles générales de construction

* Les règles de protection contre l'incendie

* Les règles définissant les effets de la neige et du vent * Les différentes règles de calcul D.T.U

* Les spécifications professionnelles

* Les prescriptions techniques des différents services publics ou concédés, EDF – GDF – FRANCE TELECOM – CABLE – EAU – ASSAINISSEMENT

* Les Cahiers des clauses spéciales (C.C.S) rattachés aux D.T.U et les mémentos pour la conception publiée par le C.S.T.B * Les avis techniques, les cahiers du centre technique du bois et les cahiers des charges ou procédure expérimentale spécifique (ATEX) pour l'exécution des ouvrages non traditionnels

* Les classements aux labels décernés par les organisations de certifications spécialisées, exemples non exhaustifs : ACERMI – isolants thermiques

MERUC – enduits monocouches

F.I.T – complexes d'étanchéité

CTB CI – charpentes industrialisées en bois

UPEC – revêtements plastiques – carrelages

ACOTHERM – fenêtre PVC et aluminium

CEKAL – vitrages isolants

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

FASTE – blocs – portes intérieurs
ACERFEU – produits de désenfumage
QUALICOAT – laquage sur profilés métalliques
QUACANOD – anodisation (aluminium)
CTB Bois + - traitement des bois

4.9.2 Les arrêtés préfectoraux du 02 juin 1999

4.9.3 Eléments ayant un classement au feu : les éléments de construction pour lesquels un classement de résistance ou de réaction au feu est requis par la réglementation en vigueur, devront faire l'objet d'un Procès – Verbal d'essai d'un laboratoire officiel.

4.9.4 Toute la réglementation énumérée ci – avant, et non limitative, en vigueur à la date d'établissement des prix, bien que non jointe au présent C.C.T.P, est supposée bien connue de l'Entreprise et donc sensée avoir été prise en compte lors de l'établissement de son offre.

4.9.5 Nouveautés : les entrepreneurs devront consulter "LES CALEPINS DE CHANTIER" édités par le CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, en collaboration avec la FFB Fédération Française du Bâtiment et la CAPEB. Ces calepins, destiné aux personnels qualifiés de chantier, traite des règles d'exécution des documents techniques de mise en œuvre. Ils se réfèrent aux différentes normes NF DTU pour les ouvrages à exécuter.

4.10 RAPPEL : DOCUMENTS APPLICABLES AU PRESENT DOSSIER.

4.10.1 D'une façon générale, tous les Documents Techniques et Règlementaires de la construction **en vigueur à ce jour** et établis par le CSTB (**voir Reef 4 classique**) sont applicables, à savoir

Codes, Décrets, Arrêtés, Circulaires.

DTU, CTP, Règles de calcul.

Normes, Euro codes, Calepins de chantier, etc.

4.10.2 Ces documents sont réputés connus des parties et ne sont pas jointes matériellement aux pièces du marché.

5 PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

5.1 CONNAISSANCE DES LIEUX

5.1.1 Le fait de présenter des offres pour l'exécution des travaux projetés implique que les Entrepreneurs ont pris tous renseignements utiles et qu'ils connaissent les lieux et les sujétions de service et d'approvisionnement et toutes les difficultés en résultant. Il implique également qu'ils ont pris complètement connaissance du CCTP. Concernant l'ensemble des corps d'états et qu'ils ont tenu compte dans leurs offres, des travaux pouvant en résulter.

5.2 PLANS ET CCTP (CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES)

5.2.1 Le fait de présenter des offres pour l'exécution des travaux projetés implique que les Entrepreneurs ont pris complètement connaissance du CCTP concernant l'ensemble des corps d'états et qu'ils ont tenu compte dans leurs offres, des travaux pouvant en résulter.

5.2.2 Le CCTP et les plans ont pour but de renseigner les Entrepreneurs sur la nature, le nombre et les dimensions des ouvrages à exécuter, mais il convient de signaler que ces descriptions et prévisions n'ont pas un caractère limitatif et que les Entrepreneurs devront comme étant compris dans leurs prix sans exception, ni réserve, tous les travaux de leur profession indispensables à l'achèvement complet.

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

5.3 CALCUL DES OUVRAGES

5.3.1 Les dimensions et sections indiquées sur les plans, au CCTP et au devis quantitatif pour la description des ouvrages ne sont que des minimas. Ces côtes ou dimensions correspondent à des ouvrages complètement terminés et finis. Les Entrepreneurs chargés des travaux devront augmenter ces dimensions et sections chaque fois que le calcul en démontrera le besoin et ce, sans supplément. Les Entrepreneurs auront à leur charge tous les risques d'accidents et conséquences pouvant résulter des vices, malfaçons, décoffrages prématurés.

5.4 NOTE IMPORTANTE A TOUS LES CORPS D'ETAT

5.4.1 L'ensemble des travaux suivant plans et CCTP est bien spécifié à tous les Entrepreneurs. Pour tous les travaux supplémentaires demandés aussi bien pour modifier cloisons, menuiseries diverses, sanitaires, sols, que tous suppléments, les Entrepreneurs sont tenus de fournir obligatoirement un devis au Maître d'Ouvrage avant exécution. Les travaux supplémentaires ne pourront être exécutés qu'après délivrance de l'ordre de service les sélectionnant.

5.5 PROTECTION DES OUVRAGES EXECUTES

5.5.1 Il importe que chaque Entrepreneur ait le souci constant et le respect des travaux exécutés par les autres corps d'état. Dans ce but, chacun doit prendre toutes les précautions utiles, établir les garanties nécessaires et s'abstenir de faire quoi que ce soit, qui, sous prétexte de simplifier sa tâche, dégrade ou salisse les ouvrages des autres corps d'état, ou puisse nuire à la solidité ou à la bonne finition de l'ensemble.

5.6 COORDINATION

5.6.1 Chaque Entrepreneur devra prendre connaissance obligatoirement du CCTP Tous corps d'état. Si avant le début du chantier ou en cours de chantier, les Entrepreneurs des différents lots constatent des contradictions entre les différentes pièces composant le marché (exemple : entre CCTP et plans Architecte ou plans BET), ils devront obligatoirement avant tous travaux ou commandes de fournitures, en avertir le Maître d'Œuvre par écrit et lui fournir éventuellement un devis correspondant au plus ou moins-values, que ces contradictions peuvent entraîner. Le non-respect de cette règle dégage le Maître d'Œuvre de tous règlements de travaux supplémentaires.

5.7 MARQUES ET QUALITES

5.7.1 Les fournitures doivent répondre aux spécifications des normes Françaises en vigueur à la date du marché.
5.7.2 L'entrepreneur est tenu de respecter les marques et références figurant au CCTP, il pourra toutefois mettre en œuvre des matériaux de marques différente et qualité équivalente à condition d'avoir obtenu l'*autorisation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre*.

5.8 FRAIS D'INSTALLATION DE CHANTIER

5.8.1 Périmètre de sécurité de chantier, hygiène réglementaire, sont à la charge du lot Gros-Œuvre.

5.9 BRANCHEMENTS D'ELECTRICITE

5.9.1 Branchement provisoire d'électricité à la charge *du lot gros-œuvre* : Depuis le réseau existant, y compris le ou les compteurs, jusqu'aux installations communes de chantier.
5.9.2 Réseau intérieur d'électricité à la charge *du lot Electricité* : A partir des points de raccordement laissés en attente dans le bâtiment. Mise en place par le lot électricité un coffret comprenant un dispositif de protection différentiel 30 mA, 4 prises de courant 2*16 A+T et une prise 3*20 A+T. Aucun point du bâtiment ne doit être distant d'un coffret de plus de 25 ml.

5.10 PANNEAU DE CHANTIER / PANNEAU REGION CRNTRE

5.10.1 Panneau de chantier d'une surface réglementaire, suivant modèle fourni par le lot GROS OEUVRE avec tous les renseignements nécessaires, à savoir : Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre, Bureau d'étude, SPS, Bureau de contrôle etc., numérotation et désignation des différents corps d'état, divers logos, etc. Panneau réalisé et mis en place par le titulaire du lot 1 Gros Œuvre. Frais pour réalisation et mise en place du panneau à inscrire AU DEVIS LOT 1 GROS OEUVRE.

5.10.2 Panneau RÉGION CENTRE suivant modèle décrit dans la fiche guide panneau de chantier Région centre, avec tous les renseignements nécessaires fournis par le Maître d'ouvrage. Panneau réalisé et mis en place par le titulaire du lot 1 Gros Œuvre. Frais pour réalisation et mise en place du panneau à inscrire DEMOLITION- DESAMIANTAGE- MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

5.11 ENQUETE SUR LE SOL PAR L'ENTREPRENEUR

5.13.1 En ce qui concerne tous les travaux de terrassements (fouilles pour fondations, tranchées pour canalisations, fond de forme diverses, etc.), Assainissement, parking et accès PMR, **la collectivité se chargera de toutes les réalisations à maitre en œuvre, du fait les lots VRD, TERRASSEMENT NE FERONT PAS PARTIE DU CCTP**

5.12 NETTOYAGE DU CHANTIER

5.12.1 Le chantier devra être tenu en permanence en bon état de propreté. Les Entrepreneurs devront en fin de journée et en cours de travaux, l'enlèvement des gravois et matériaux inutiles.

5.13 TRI SELECTIF DES DECHETS

5.13.1 Rappel à toutes les entreprises : L'environnement d'un chantier n'est pas seulement une question d'image. L'évolution des réglementations telles que celles relatives à l'élimination des déchets, tend à générer des augmentations de coûts sur les chantiers

5.13.2 Le tri sélectif permet de bénéficier pour chaque matériau d'une solution de traitement et d'un tarif approprié, tandis qu'en cas de non tri, c'est le tarif maximum de l'élimination qui s'applique.

5.13.3

Il est donc important que chaque entreprise respecte la règle et prennent en compte toutes les exigences de La Donnée Environnementale conformément à la réglementation en vigueur à ce jour.

5.13.4

L'organisation de la gestion des déchets de chantier devra être mise en place au plus tard 15 jours après le démarrage effectif des travaux. Sinon, conformément au CCAP, une pénalité par jour calendaire de retard sera appliquée.

5.13.5

Mise en place par le gros œuvre de contenants du type bennes à déchets ou conteneurs, Mise en place d'une signalétique à proximité de chaque contenant indiquant la nature des déchets à déposer. Maintien en bon état de propreté des abords des aires de dépôt des déchets

5.13.6

Gestion du tri sélectif et de l'enlèvement des déchets par le Gros Œuvre, puis par le Plâtrier accompagné du Maitre œuvre

5.13.7
Organisation au tri des matériaux (*donnée à titre d'exemple*) : Déchets Inertes : Un contenant. Déchets Industriels banals : Trois contenants. (*Métaux, Bois non traité, Autres matériaux*). Déchets Industriels spéciaux : Un contenant. (*Peinture et emballage souillé*) Déchets D'emballage : Un contenant. (Carton)

5.13.8

Important : Il est également interdit de brûler quoi que se soit sur le chantier, d'abandonner ou d'enfermer des déchets (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement (décharges sauvages, chantiers, etc....) de mélanger des déchets spéciaux avec d'autres catégories de déchets.

5.14 ESSAIS

5.14.1 Les essais dits "COPREC" sont remplacés par les : FICHES ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT, ces fiches sont téléchargeables sur le site :

<http://www.qualiteconstruction.com/categorie-fiche/822>

5.15 CAHIER DES CHARGES ET C.C.T.P.

5.15.1 Le fait de présenter des offres de prix implique que les Entrepreneurs ont pris connaissance de l'ensemble des charges et des obligations précisées qu'ils les acceptent sans réserve, et qu'ils en ont tenu compte dans l'établissement de leurs prix unitaires.

5.16 OBSERVATIONS GENERALES

5.16.1 Les Entrepreneurs devront prévoir dans leur remise de prix, tous échafaudages et matériels nécessaires ainsi que tous travaux de leur profession nécessaires à l'entier achèvement des travaux, et que la simple indication ou énonciation d'un ouvrage quelconque soit aux plans coupes, élévation ou au présent C.C.T.P. comprenant nécessairement, tous travaux, fournitures, accessoires utiles à la confection de cet ouvrage.

5.16.2 L'appellation "Fourniture et Pose" ou (F et P) s'entend pour des ouvrages complètement finis. Seront donc compris, toutes réservations, percements, scellements, rebouchage, calages, etc., nécessaires.

5.17 IMPLANTATION DES OUVRAGES

5.17.1 Avant exécution des ouvrages, l'entreprise est tenue de vérifier les côtes d'implantations et signaler à l'architecte toutes divergences ou erreurs. Toutes modifications par rapport aux plans initiaux devront avoir reçu l'accord de l'Architecte et du Maître d'ouvrage.

6 RAPPEL DES CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DES TRAVAUX

6.1 GENERALITES

6.1.1 Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et devront répondre aux Prescriptions Techniques et Fonctionnelles comprises dans les **textes officiels parus à la date de la signature du marché** et notamment : - Le Règlement Sanitaire duquel relève les Communes ou sont implantées les opérations, objet du présent marché. - Les fascicules techniques du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) approuvés par décret applicables aux marchés de travaux de bâtiments et des travaux publics. - Les Cahiers des Charges DTU, les Règles de calcul DTU publiées par le CSTB ainsi que leurs annexes modificatives, additifs, ou errata, non concernés par les fascicules techniques susvisés. - Les Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) rattachés au DTU et les mémentos pour la conception, publiés par le CSTB. - Les Cahiers des Charges pour exécution des ouvrages non traditionnels. - D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités. - La classification UPEC des locaux d'habitation et des parties communes. - Les solutions types du CSTB pour l'application de la réglementation en matière d'isolation thermique, de ventilation et d'isolation acoustique. Tous les matériaux et travaux non traditionnels devront être conformes à un Avis Technique de la commission instituée par l'arrêté du 2 DECEMBRE 1969, à condition que le dit Avis ait été accepté par l'association des assureurs construction (AFAC) et classé parmi les procédés et produits présentant "**risque normal**". A défaut, l'entreprise s'engage : * Soit à effectuer les démarches nécessaires pour satisfaire la double obligation qui vient d'être formulés et qu'elle devra justifier avant la réalisation des ouvrages concernés, sans pouvoir prétendre à une majoration de ses prix. * Soit à présenter un rapport d'examen technique d'un bureau de contrôle agréé au STAC favorable à la garantie des ouvrages au titre de la police individuelle de base, et toutes attestations subséquentes faisant état notamment des avenants éventuels d'extension de garantie nécessaire. - Normes : Toutes les Normes Françaises homologuées.

6.2 NOTA

6.2.1 L'énumération de certains DTU et NORMES en tête ou en cours de la description des différents corps d'état n'exclut pas ces derniers du champ d'application de l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus. Les installations de plomberie, électricité, chauffage électrique, ascenseur, télévision, ventilation mécanique, portes motorisées de garage et d'évacuation feront l'objet d'essais effectués par les entreprises dans des conditions conformes à celles définies dans le document technique COPREC publié sous forme de cahier détachable dans le Moniteur n°4954 du 06/11/1998. Ce document comprend : - le cahier des charges visant les essais et vérifications d'autocontrôle du fonctionnement des installations effectuées par les entreprises. - les modèles de procès-verbaux concernant les essais et vérifications d'autocontrôle des installations effectuées par les entreprises. La prestation « PV » comporte : - Le récolement des procès-verbaux d'essais et vérifications d'autocontrôle que doivent effectuer les entreprises sur les installations citées dans les présents documents. -- Un avis sur les résultats de ces procès-verbaux. - Les vérifications et essais concernés ont pour but de s'assurer du bon fonctionnement des installations, dans les conditions normales d'utilisation, indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes. Les installations concernées sont les suivantes (*liste non limitative*)

EL: installations électriques.

CA: conditionnement d'air.

VM: ventilation mécanique.

CH: chauffage.

PB: plomberie sanitaire.

RA: réseau d'alimentation en eau.

RE: réseau d'évacuation.

7 NORMES HANDICAPES - ACCESSIBILITE –ADAPTABILITE

7.1 RAPPEL

7.1.1 Ce chapitre a pour objet le rappel des dispositions relatives à **l'accessibilité et l'adaptabilité des bâtiments aux besoins des personnes handicapées circulant en fauteuil roulant**. Ces normes tendent assurer une pleine autonomie aux personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. L'ensemble des articles de **Textes Législatifs, Normes et DTU** en vigueur à ce jour sont applicables au présent dossier.

7.2 TEXTES LEGISLATIFS

7.2.1 Circulaire interministérielle n° 2007-53 du 30 novembre 2007 modifiée relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation – Annexes

7.2.2 Arrêté du 1er août 2006 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

7.2.3 Circulaire interministérielle n° 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation

7.2.4 Règlement de sécurité incendie dans les ERP (approuvé par arrêté du 25 juin 1980 et modifié) : Livre 2 Dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories - Titre 1 Dispositions générales - Chapitre 11 Moyens de secours contre l'incendie - Articles MS1 à MS75

7.2.5 Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-8 et R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public

7.2.6 Accessibilité des établissements recevant du public - Franchissement du dénivelé constitué par une marche d'entrée (BP X35-075, novembre 2007)

7.2.7 CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION (Partie Réglementaire) : Chapitre 3 Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public (ERP) - Articles R123-1 à R123-55

7.2.8 Arrêté du 22 mars 2007 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-21 et R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'attestation constatant que les travaux sur certains bâtiments respectent les règles d'accessibilité aux personnes handicapées

7.3 NORMES

7.3.1 NF C15-100 F10 (janvier 2008) : Fiche d'interprétation n° 15-100 F10 de la norme NF C15-100 de décembre 2002 (Indice de classement : C15-100/F10)

7.3.2 FD CEN/TR 15894 (septembre 2009) : Quincaillerie pour le bâtiment - Accessoires de portes pour enfants, personnes âgées ou personnes handicapées dans les habitations et bâtiments publics - Guide destiné aux prescripteurs (Indice de classement : P26-337)

7.3.3 D11-201 (septembre 2009) : Équipement sanitaire - Lavabos - Conditions de montage et d'installation pour l'insertion des personnes handicapées (Indice de classement : D11-201)

7.3.4 NF P99-611 (juillet 1992) : Mobilier urbain d'ambiance et de propreté - Sanitaires publics - Classification - Spécifications et essais (Indice de classement : P99-611)

7.3.5 NF EN 81-72 (mai 2004) : Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 72 : ascenseurs pompiers (Indice de classement : P82-610)

7.3.6 GA S52-410 (juin 2009) : Piscines - Guide d'application de la norme NF EN 15288-1:2008 - Exigences de sécurité pour la conception (Indice de classement : S52-410)

7.3.7 NF EN 115-1 (octobre 2008) : Sécurité des escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1 : construction et installation (Indice de classement : P82-501-1)

**LES OFFRES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES LOTS
DEVRONT CONSIDERER LES NORMES REGLEMENTATIONS
ET DTU PRECITES**

PHASE PRO-CCTP

LOT 1 DEMOLITIONS -DESAMIANTAGE- MACONNERIE- GROS ŒUVRE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

INDRE ET LOIRE

Agence de TOURS

303 rue Giraudeau cedex
BP 75825
37058 TOURS

☎ : 06 72 01 83 99
02 47 36 25 58

✉ : t.belhache@solihha.fr

Date : 01 Mars 2018

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

Table des matières

1. GENERALITES

16 / 17

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

18/19

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

20 / 25

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité à l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux bio-sourcés, situés dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

L'objet du présent lot concerne les installations de chantier, les travaux de DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE-GROS ŒUVRE-SERRURERIE

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Compte tenu de la mission d'ingénierie, les plans et détails de structure figurant dans les documents marché ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être considérés comme tels. Les dimensions sont fournies à titre indicatif, sous réserve de celles obligatoires pour des raisons architecturales.

L'Entrepreneur devra dresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaire à la parfaite définition et exécution des ouvrages.

Les niveaux mentionnés sur les plans doivent être référencés dans le système IGN.

Ces plans seront soumis au visa du Maître d'œuvre avant le début de toute réalisation, accompagnés de toutes les notes de calculs justificatifs.

Cette étude doit comprendre les documents suivants : (non limitative)

- descentes de charges,
- dimensions des sections de béton et d'armatures,
- plans d'exécution de coffrage,
- fiches techniques des matériaux et agrément,
- avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cours de réalisation.

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

1.4 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

Pour ce qui est de la mission de désamiantage, l'entreprise devra présenter les qualifications correspondantes

A l'exécution d'une intervention (SS4) associée à une opération de retrait de MCA (SS3.)

1.5 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du secteur géographique,
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

1.6 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfection et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.

S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le maître d'Œuvre.

D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

- Les règlements de construction
- les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés
- Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.
- Les fascicules du cahier des Prescriptions Communes, des ponts et Chaussées.

1.7 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur, et les consignes du coordonnateur SPS.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages, l'établissement des plans d'exécution, des plans de réservations et des plans de chantier. Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. Toutes les fixations par tous les moyens de ses ouvrages. Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou de descente) nécessaires à la réalisation des travaux. L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et le nettoyage après travaux. La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception.

- Mise en place du panneau de chantier, mise en place du panneau Région centre
- Installation de chantier, périmètre de chantier
- implantation,
- Procédure de déplombage et désamiantage
- Démolition des parements intérieurs, des cloisons, des sols.
- Rebouchage de différentes ouvertures.
- Réfection des dalles de plancher bas
- Incorporation, scellements,
- Calfeutrements, raccords.

COMMANDE FOURNITURE ET MISE EN PLACE/ PANNEAU DE CHANTIER. PANNEAU RÉGION CENTRE

L'entrepreneur avec les éléments (plans Permis de construire) fournis par le maitre d'œuvre, les éléments de la plaquette région centre jointe au CCAP, doit en concertation du Maitre d'ouvrage et du Maitre d'œuvre, la fourniture et mise en place un panneau de chantier et un panneau Région Centre.

INSTALLATION DE CHANTIER- PERIMETRE DE CHANTIER

L'ensemble de l'installation de chantier est géré par le titulaire du présent lot, suivant prestations définies dans la suite du présent CCTP.

IMPLANTATION

L'entrepreneur avec les éléments (plans Permis de construire) fournis par le maitre d'œuvre, doit définir l'implantation de précise de la sortie du PVC de diamètre 100, à diriger vers l'assainissement en sortie de bâtiment.

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

PROCEDURE DE DESAMIANTAGE

L'entrepreneur avec les éléments (rapports des diagnostics plomb amiante) fournis par le cabinet GIROT (Diagnostics immobiliers) et suite au PGC (plan général de coordination), devra en premier lieu mettre en place et réaliser les procédures de désamiantage.

DEMOLITION DES PAREMENTS INTERIEURS, CLOISONS, SOLS

L'entrepreneur avec les éléments (plans Permis de construire) fournis par le maitre d'œuvre, a pour mission :

-Avant démolition

-Evaluer par sondage l'effet porteur des cloisons séparatrices étage et rez de chaussée.

-Démolition

-Etage : cheminées, cloisons légères suite au sondage, parements périphériques.

-RDC : Sols, cheminées, murs pour ouverture, cloisons légères suite au sondage, parements périphériques.

REFECTION DES DALLES DE PLANCHER BAS

L'entrepreneur avec les éléments (plans Permis de construire)

fournis par le maitre d'œuvre, a pour mission de réaliser la réfection des dallages, en considérant les contrainte d'isolation du sol, la contrainte de voutain sur cave avec la reprise de charge possible, situé sur une partie de la salle associative,

et considérer l'obligation d'un niveau sol fini avec en point de référence le palier d'accès de la rampe PMR, et le perron porte évacuation de secours façade rue.

Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

CRÉATION D'UN ESCALIER AVEC DEGAGEMENT SUR PORTE SOUS PRÉAU

L'entrepreneur avec les éléments (plans Permis de construire)

fournis par le maitre d'œuvre, a pour mission de réaliser un escalier avec dégagement et main courante, en considérant les contrainte de niveau.

et considérer l'obligation d'un niveau sol fini avec en point de référence le palier d'accès de la rampe PMR.

Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 INSTALLATION PANNEAU DE CHANTIER PANNEAU RÉGION CENTRE

La prestation comprend, en coordination avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre, la fourniture et pose des panneaux de chantier, de Région centre, correspondant aux consignes réglementaires d'affichage. Les éléments pour réaliser le panneau Région centre sont expliqués dans la plaquette jointe au CCAP.

3.2 INSTALLATION DE CHANTIER

L'entrepreneur avec les éléments (plans Permis de construire) fournis par le maître d'œuvre, les consignes du coordonnateur SPS, doit définir un plan d'installation des différents éléments stationnement des engins des véhicules d'entreprise et bennes à gravats y compris tris sélectif, mettre en place des éléments de périmètre de chantier avec les panneaux mentionnant (interdit au publics). Aucun stationnement de véhicules de chantier, ne pourra se faire sur les voies publiques ni ses alentours.

3.3 ETUDES BETON ARMÉ

La prestation comprend :

- la fourniture de l'ensemble des plans de coffrage et de ferrailage des ouvrages (fondations, Soubassements, planchers bas, nécessaire au chantier, ou à minima le descriptif précis des bétons, ferrailage et type de coffrage utilisés.)
- la fourniture des notes de calcul, notamment de la partie plancher bas sur voutain de cave.

3.4 ECHAFAUDAGE

La prestation comprend :

- Mise en place d'un échafaudage sur les façades côté parking et côté cour d'école.

L'entreprise devra prévoir ses propres échafaudages, ses propres moyens d'intervention ; selon ses propres méthodologies, expériences et besoins tels que (liste non exhaustive) monte matériaux, nacelle élévatrice, etc....

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

Dispositif de sécurité

Le titulaire du présent lot devra inclure dans les prix unitaires de son offre l'ensemble des dispositifs complémentaires de sécurité nécessaires à l'exécution de ses prestations et notamment (liste non exhaustive)

-les filets de sécurité

-les dispositifs de protection pour éviter tous risques d'accidents, modifier les choix fait d'échafaudage en fonction des consignes du coordonnateur SPS.

3.5 DESAMIANTAGE

La prestation comprend :

Mise en place de la procédure de désamiantage, avec les informations décrites dans le PGC par le SPS, et les observations du rapport du cabinet **GIROT**

3.6 IMPLANTATION ET TRAIT DE NIVEAU

L'implantation précise du niveau de sortie du PVC de 100 devra être convenue avec la collectivité qui gèrera les travaux liés à l'assainissement, le trait de niveau est à la charge du présent lot, à savoir qu'un niveau zéro est à prévoir par rapport aux seuils des portes d'accès PMR côté parking, et de la porte façade rue.

Ce trait de niveau fera référence pour le même niveau fini des deux bâtiments une fois l'ouverture faite.

3.7 OUVERTURE DE TRANCHEES

Du regard compteur d'arrivée d'eau générale, jusqu'à l'entrée dans le bâtiment.

Ouverture de tranchée pour mise en place d'une arrivée neuve d'eau générale arrivée d'eau polyéthylène par le lot PLOMBERIE SANITAIRE.

3.8 DEMOLITION DES PAREMENTS INTERIEURS, CLOISONS, MURS, PLAFONDS, MARCHES SEUILS EXTERIEURES, ELEMENTS DE SALLE DE BAIN, SOLS ; DEPOSE DES CHASSIS BOIS DES FACADES PARKING ET COUR.

L'entrepreneur a pour mission :

- Démolition évacuation des parements périphériques intérieurs ensembles des deux bâtiments étage et rez de chaussée.
- Démolition évacuation des cloisons et huisseries entrée RDC, palier étage sur logement (suite aux sondages validant la faisabilité)
- Démolition évacuation des cloisons et huisseries sanitaire salle associative (suite aux sondages validant la faisabilité), dépose évacuation de la totalité des châssis des deux bâtiments.
- Démolition évacuation partie de mur pour ouverture entre salle associative et futur salle de réunion Prévoir une largeur de passage finie de 1.10 mètre minimum.
Démolition évacuation des marches de la porte donnant sur la façade côté parking, des seuils façade rue et ouverture préau.
- Démolition des plancher bas salle associative + logement.

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

Prévoir décaissement sur 30 centimètres, pour réglage fond de forme isolation dallage chape et finition. Une partie du plancher bas de la salle associative est sur voutain de cave une étude de reprise de charge doit valider une solution technique pour reprise de charge sur le voutain de brique.

- Démolition évacuation, après neutralisation des réseaux (fait en régie par la collectivité), des éléments sanitaires.
- Logement (cuisine, salle de bain), salle associative (WC).

3.9 OUVERTURE / PERCEMENT ENTRE SALLE ASOCIATIVE ET SALLE DE REUNION

L'entrepreneur a pour mission :

OUVERTURE

- L'ouverture entre salle associative et salle de réunion, un passage libre de 1,20 mètre, comprenant toute sujétions de coffrage ferrailage, linteau création de jambages.
- En partie basse de l'ouverture, la fondation devra être décaissé sur une épaisseur de 30 cm

PERCEMENT

-Dans l'espace du futur plénum, les percements seront réalisés pour le passage des conduits de ventilation et les différentes gaines électriques, l'emplacement sera défini en coordination avec les lots électricité ventilation.

3.10 REBOUCHAGE ANCIEN OUVRANTS

L'entrepreneur a pour mission :

- Suite à la dépose totale des ouvrants, l'entrepreneur devra procéder au rebouchage des ouvertures :
- En place des châssis en partie hautes façade côté parking 5 unités. L'aspect final des enduits suite aux rebouchages, devra être identique aux enduits de façade, en laissant apparent les entourages en pierres Les parties rebouchées et enduites seront en retrait de 20 mm par rapport au nue extérieure des pierres d'encadrement..
- Suite à la dépose des menuiseries façade côté cour, l'entrepreneur devra procéder au rebouchage des ouvertures :
- En place des impostes de menuiseries façade côté cour 5 unités. L'aspect final des enduits suite aux rebouchages, devra être identique aux enduits de façade, en laissant apparent les entourages en pierres. Les parties rebouchées et enduites seront en retrait de 20 mm par rapport au nue extérieure des pierres d'encadrement..
- La mise en place d'un pré linteau permettra la reprise des éléments de rebouchage, et en concertation avec le lot menuiseries, devra déterminer la partie haute des menuiseries.
- Porte et fenêtre donnant sur futur local instruments L'aspect final des enduits suite aux rebouchages, devra être identique aux enduits de façade, en laissant apparent les entourages en pierres.

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

3.11 REFECTION ENDUITS EXTERIEURS

L'entrepreneur a pour mission :

- Partie de façade côté parking :

La partie de façade à droite du futur accès PMR ; piquetage de cette partie, réfection d'un enduit correspondant à l'aspect existant des autres parties de façades.

Une inspection sur place devra être réalisée, pour estimer d'autres raccords d'enduits nécessaires sur l'ensemble des façades des deux bâtiments.

3.12 REFECTION DES PLUMETS FEUILLURES DE MENUISERIES

L'entrepreneur a pour mission :

- Suite au changement du sens d'ouverture des portes façade parking et façade rue, création de feuillures pour la pose en tunnel des menuiseries pour une ouverture vers l'extérieure.
- Réfection des plumets de menuiseries sur toutes les menuiseries remplacées.

3.13 REFECTION DES DALLAGES

Nota : L'entreprise doit prendre en compte que le projet doit respecter à réception la conformité du bâtiment pour l'accessibilité des personnes à mobilités réduites (PMR). De ce fait, aucun ressaut ne sera accepté dans le projet, un niveau zéro à l'intérieur des bâtiments doit être respecté, et toutes les pentes et dévers s'ils sont nécessaires à réaliser devront respecter la réglementation.

L'entrepreneur a pour mission :

- La réalisation des dallages rejoignant les deux bâtiments une fois l'ouverture créée, un soin particulier doit être apporté sur l'aspect thermique jonction sol / pieds de murs.
- Sur la partie salle associative, au niveau du voutain de brique il est important de considérer l'aspect de reprise de charge pour sécuriser cette partie de plancher bas sur cave.
- Dans le but de permettre la perspiration en pied de murs, il est demandé à l'artisan :
De réaliser en périphérie des deux bâtiments, un coffrage écarté de 14 centimètre des pieds de murs. Ce coffrage recevra en fond de forme un panneau liège isolant, en remplissage un dallage chaux sable armature. Suite au décoffrage de cette bordure périphérique, le dallage principal sera traité comme suit :
- Le dallage sera composé : après réglage de fond de forme, mise en place d'un film polyéthylène renforcé anti-thermites de type Thermifilm ou Ariatherm ou équivalent. A chaque jonction, le film recouvrira le précédent d'au minimum 10cm et il sera scotché sur toute la longueur de la jonction.

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

- De panneaux isolant de type TMS ou similaire, en polystyrène rainuré bouveté avec une épaisseur correspondante à une résistance thermique de $R \geq 3$ dalle BA d'épaisseur minimum 13cm tirée à la règle avec incorporation au minimum d'un treillis soudé ST 25 à faire valider par votre bureau d'étude selon la nature du sol y compris toutes sujétion de renfort pour la partie sur voutain de cave. Pour faciliter la mise en place des armatures de dallage la chronologie suivante pourra être mise en place selon l'avis de l'artisan : réglage de fond de forme, pose des isolants, ferrailage armatures coffrage de délimitation périphérique, coulage de la semelle périphérique perspirante, et coulage du dallage principal après décoffrage.
- Une réservation doit être prévue pour la Chape et le revêtement de finition en coordination avec le lot revêtement de sol.
- Le passage des PVC de 100 comprenant toutes les remontées en diamètre 100 est à effectuer par le lot maçonnerie gros œuvre, suivant les directives du lot plomberie en coordination avec les plans et l'avis du maitre d'œuvre, et les informations données par le maitre d'ouvrage par rapport aux PVC extérieur d'assainissement.
-

3.14 SEUILS PORTES EXTERIEURES

L'entrepreneur a pour mission :

- La réalisation des seuils de porte, sur les trois accès possibles.
suite à la prise de niveau, il est essentielle de pouvoir établir un niveau unique du rez de chaussé avec en point de référence l'accès PMR.
La réfection des seuils permettra de finaliser ce niveau précis incluant dallage, chape, revêtement de sol.
Le lot VRD accessibilité PMR, étant à la charge de la collectivité, l'entrepreneur devra avec le Maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre, indiquer la procédure de réalisation permettant le résultat attendu.

3.15 ESCALIER SOUS PRÉAU

Pour l'accès porte façade sous préau, un escalier avec palier équipé d'une main courante devra être rapporté permettant l'évacuation de personne mobiles.

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE





3.15 CHAPE DE RAVOIRAGE

L'entrepreneur a pour mission :

- Mise en place d'un mortier fluide à base de ciment Portland fabriqué en centrale à béton pour la réalisation de chapes autonivelantes et livré sur chantier en camion malaxeur.
- La mise en œuvre sur chantier devra être effectuée par un applicateur agréé,
- Sa fluidité permettra une mise en œuvre par pompage et une finition à la barre d'égalisation et au balai débulleur.
- Sa formulation autorisera des surfaces de fractionnement plus grandes n'imposant pas de joints de fractionnement hors feuillure de porte de distribution.
- L'applicateur de la chape devra procéder à l'élimination de la pellicule de surface,
La chape terminée devra être dépourvue de laitance et présenter partout un état de surface permettant généralement, sans opération ou ouvrage complémentaire (autre que le dépoussiérage), la mise en œuvre des revêtements de sol prévus à savoir sol souple de type linoléum.
- Devra être convenus avec le LOT REVETEMENT DE SOL, que le type de chape liquide et sa finition, correspondrons au besoins techniques de pose du revêtement de sol.

PHASE PRO-CCTP

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

		
	Agence de TOURS	
	303 rue Giraudeau cedex BP 75825 37058 TOURS	
Date : 01 Mars2018		 : 06 72 01 83 99 02 47 36 25 58  : t.belhache@solihha.fr

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

Table des matières

1. GENERALITES

28 / 30

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

31

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

32 / 34

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité à l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux bio-sourcés, situés dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

L'objet du présent lot concerne les travaux de CHARPENTE COUVERTURE.

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Compte tenu de la mission d'ingénierie, les plans et détails de structure figurant dans les documents marché ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être considérés comme tels. Les dimensions sont fournies à titre indicatif, sous réserve de celles obligatoires pour des raisons architecturales.

L'Entrepreneur devra dresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaire à la parfaite définition et exécution des ouvrages.

Les niveaux mentionnés sur les plans doivent être référencés dans le système IGN.

Ces plans seront soumis au visa du Maître d'œuvre avant le début de toute réalisation, accompagnés de toutes les notes de calculs justificatifs.

Cette étude doit comprendre les documents suivants : (non limitative)

- descentes de charges,
- dimensions des sections de béton et d'armatures,
- plans d'exécution de coffrage,
- fiches techniques des matériaux et agrément,
- avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cours de réalisation.

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

1.4 PRESTATION PARTICULIERES ET LIMITES DE PRESTATION

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages, l'établissement des plans d'exécution, des plans de réservations et des plans de chantier. Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. Toutes les fixations par tous les moyens de ses ouvrages. Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou de descente) nécessaires à la réalisation des travaux. L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et le nettoyage après travaux. La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception.

1.5 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif. L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

1.6 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du secteur géographique,
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

1.7 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfaçon et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.

S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le maitre d'Œuvre.

D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

-Les règlements de construction

-les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés

-Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.

1.8 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur. , et les consignes du coordonnateur SPS.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- Echafaudage et accès pour travaux de réfection des couvertures.
- Révision, remplacement si nécessaire de la zinguerie (gouttières, descentes d'eau de pluies etc...) **en fonction de l'état d'usure**.
- Réfection des couvertures sur les deux bâtiments (école et ancien logement) en variante couverture du préau.
- Démontage évacuation de la cheminée rampant de toiture salle associative versant côté parking.
- Mise en place de sorties de toiture ; WC VMC DÉCOMPRESSION DE FOSSE

ECHAFAUDAGE

L'entrepreneur en coordination avec le lot MAÇONNERIE GROS ŒUVRE et le SPS se doit d'assurer la sécurité d'exécution des travaux du lot CHARPENTE COUVERTURE, en installant les échafaudages et accès nécessaire.

DEPOSE DE LA COUVERTURE.

L'entrepreneur avec les éléments du CCTP, un constat visuel doit effectuer La dépose et l'évacuation des couvertures des deux bâtiments salle associative, et salle de réunion.

DEPOSE DE LA CHEMINÉE

L'entrepreneur avec les éléments du CCTP, un constat visuel doit effectuer La dépose et l'évacuation de la cheminée se trouvant sur le versant Nord-Ouest côté parking de la salle associative.

TRAVAUX DE ZINGUERIE

L'entrepreneur avec les éléments du CCTP, un constat visuel et une prise de côtes doit effectuer le remplacement des éléments de zinguerie détériorés.

REFECTION DES COUVERTURES

L'entrepreneur avec les éléments du CCTP, un constat visuel et une prise de côtes doit effectuer le remplacement des couvertures sur les parties salle associative et salle de réunion.

POSE DE SORTIES DE TOITURE

L'entrepreneur avec les éléments du CCTP, la coordination avec les lots TERRASSEMENT / PLOMBEIRE / ELECTRICITE, devra positionner chaque sortie de toiture.

POSE D'UNE TRAPPE D'ACCES TECHNIQUE

L'entrepreneur en coordination avec les lots ELECTRICITE VENTILATION, PLATRERIE SECHE, Aura pour mission la pose d'une trappe technique d'accès au système de ventilation.
Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 ECHAFAUDAGE

La prestation comprend :

- Mise en place d'échafaudage fixe conforme à la marque NF comportant tous éléments de structure, d'assise et d'amarrage, planchers de travail, selon la prescription du SPS.

Si un autre type d'échafaudage plus adapté au type de travaux est validé par le SPS, ce choix pourra être retenu.

Garde-corps, jeux d'échelle et plinthes. Ouvrage de caractéristiques adaptées à l'usage envisagé, comprenant l'installation,

L'immobilisation, l'entretien et le repliement y compris double transport. Les autorisations de voirie et taxes éventuelles sont à la charge du présent lot.

L'entreprise devra prévoir ses propres échafaudages, ses propres moyens d'intervention ; selon ses propres méthodologies, expériences et besoins tels que (liste non exhaustive) monte matériaux, nacelle élévatrice, etc....

Dispositif de sécurité

Le titulaire du présent lot devra inclure dans les prix unitaires de sons offre l'ensemble des dispositifs

complémentaires de sécurité nécessaires à l'exécution de ses prestations et notamment (liste non exhaustive)

-les filets de sécurité

-les dispositifs de protection pour éviter tous risques d'accidents.

-les dispositifs de bâchage en cour d'exécution

3.2 DEPOSE DE LA COUVERTURE

La prestation comprend :

1 : **Si simple remaniage possible**, dépose uniquement des éléments de zinguerie et de couverture.

2 : **Si remplacement global**, dépose évacuation de l'ensemble liteaux couverture, sur logement et salle associative.

Le bâchage devra assurer en totalité la mise hors d'eau des bâtiments le temps de la réalisation des travaux de réfection des couvertures.

Le nettoyage des combles perdus devra se faire au fur et à mesure des travaux préparatoires et des travaux de réfection des toitures.

L'entreprise devra en coordination avec le lot isolation, faire en sorte de préserver un accès pour la mise en place du nouvel isolant.

3.3 DEPOSE DE LA CHEMINEE

La prestation comprend :

Dépose évacuation de la cheminée et de tous les éléments de fixation se trouvant :

Sur le rampant de toiture de la salle associative, façade Nord /Ouest côté parking,

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

3.4 TRAVAUX DE ZINGUERIE

Le présent lot doit la détermination des dimensions et sections utiles des ouvrages d'évacuation des eaux de pluies.

Si elles sont indiquées sur les plans ou dans le présent document, il doit les vérifier et adapter son offre et ses ouvrages aux besoins nécessaires. Il en rendra compte au Maître d'œuvre à tout moment du projet.

La prestation comprend :

Suite à l'estimation précise des parties de zinguerie à remplacer, selon l'état d'usure, le dimensionnement actuel réglementaire, (gouttières, descentes d'eau de pluies, éléments de zinc de souche de cheminé etc.) l'artisan aura pour mission :

dépose évacuation des parties de zinguerie à remplacer, réfection gouttières, descentes d'eau de pluies, éléments de zinc de souche de cheminé, correspondant à l'aspect visuel existant.

Dans le cas où des descentes d'eaux pluviales devait être rajoutées, le lot CHARPENTE COUVERTURE devrait en faire part au lot VRD TERRASSEMENT, pour mise en place de regards et canalisations supplémentaires.

3.5 REFECTION DES COUVERTURES

Suite à la visite des combles, nous avons constaté une présence importante de piérite sur la face intérieure des ardoises.

Cela nous amène à nous interroger sur la nécessité de remplacer couverture et litonnage, ou bien simplement d'effectuer un remaniement d'ardoises, sans toucher au litonnage en place.

Une inspection es comble sera faite lors de la consultation, pour déterminer la possibilité à n'effectuer qu'un simple remaniage de couverture.

La prestation comprend :

1 : Remaniement d'ardoise :

- Exécution d'une couverture en ardoises d'Espagne posées au crochet inox sur liteaux existant.

Le présent article comprend tous doublis, toutes sujétions de tranchis pour rives latérales, égout, ...

Les rives latérales droites seront réalisées avec un débord de 50 mm.

Les ardoises seront conformes à la norme européenne EN 12326-1.

2 : Remplacement global de la couverture :

-Contre lattage en sapin du nord cloué sur les chevrons, selon la nécessité

-La mise en place d'un écran de sous toiture, en fonction de la norme DTU correspondante au type de couverture et à la pente à respecter.

- Exécution d'une couverture en ardoises d'Espagne posées au crochet inox sur liteaux cloués sur chevrons.

Le présent article comprend tous doublis, toutes sujétions de tranchis pour rives latérales, égout, ...

Les rives latérales droites seront réalisées avec un débord de 50 mm.

LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE

Les ardoises seront conformes à la norme européenne EN 12326-1.

L'aptitude à l'emploi, dans le cadre du projet, du ou des formats d'ardoises proposés ci-après devra correspondre au pourcentage de pente des rampants, et à la zone géographique du lieu de réalisation du chantier. L'entrepreneur devra adapter son offre et ses ouvrages aux besoins nécessaires. Il en rendra compte au Maître d'œuvre à tous moments du projet.

3.6 POSE DE SORTIES EN TOITURE

La prestation comprend :

En coordination avec les lots, ELECTRICITE VENTILATION, PLOMBERIE, VRD TERRASSEMENT, La mise ne place de sortie de toiture pour la décompression des sanitaires, la décompression statique de la fosse, et la sortie de VMC.

Chaque emplacement sera défini en concertation avec les lots précités.

Les diamètres de chaque sortie seront définis suivant le cahier des charges techniques respectif de chaque lot.

3.7 VARIANTE : POSE D'UNE TRAPPE D'ACCES TECHNIQUE

La prestation comprend :

En coordination avec le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre, puis avec le lot, ELECTRICITE VENTILATION. Fourniture et pose d'une trappe isolante, comprenant échelle escamotable pour l'accès et l'entretien du groupe de ventilation.

Dimension de la trappe : 1200 x 600 incluant un accès escatrappe..

PHASE PRO-CCTP

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES MENUISERISES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

INDRE ET LOIRE

Agence de TOURS

303 rue Giraudeau cedex
BP 75825
37058 TOURS



: 06 72 01 83 99
02 47 36 25 58



: t.belhache@solihha.fr

Date : 01 Mars 2018

Table des matières

1. GENERALITES

37/39

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

40

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

41/46

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité à l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux bio-sourcés, situés dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

L'objet du présent lot concerne les travaux de MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISESEXTERIEURES BOIS ALUMINIUM

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Compte tenu de la mission d'ingénierie, les plans et détails de structure figurant dans les documents marché ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être considérés comme tels. Les dimensions sont fournies à titre indicatif, sous réserve de celles obligatoires pour des raisons architecturales.

L'Entrepreneur devra dresser fournir lui-même tous les plans coupes performances des menuiseries fournies posées.

Cette étude doit comprendre les documents suivants : (non limitative)

. Le coefficient de transmission surfacique U_w et le facteur solaire Sw sont :

**Le vitrage devra dans sa performance thermique correspondre aux exigences définies par les CEE:
Performance minimale U_w 1.3 W/m². K et $Sw \geq 0.35$.**

· avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cour de réalisation.

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

1.4 PRESTATION PARTICULIERES ET LIMITES DE PRESTATION

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages, l'établissement des plans d'exécution, des plans de réservations et des plans de chantier. Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. Toutes les fixations par tous les moyens de ses ouvrages. Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou de descente) nécessaires à la réalisation des travaux. L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et le nettoyage après travaux. La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception.

Le présent lot : MENUISERIES INTERIEURES MENUISERISES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM.

A pour mission l'équipement complet de toute les menuiseries, avec des serrures : Cylindre de type européen, à clef copiable, compris fourniture de 3 clés par unités.

Fermetures, poignées, groom et toutes sujétions de fermeture.

1.5 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

1.6 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause.

En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du secteur géographique,
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

1.7 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfaçon et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.

S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le maitre d'Œuvre.

D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

-Les règlements de construction

-les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés

-Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.

-Les fascicules du cahier des Prescriptions Communes, des ponts et Chaussées.

1.8 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur, et les consignes du coordonnateur SPS.

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PORTES INTERIEURES :

Cet article s'entend compris :

- la fourniture des portes intérieures,
- la livraison sur le chantier, huisseries ajustées à la réservation de chape et repérées,
- les mises en jeu, finitions et poses de quincaillerie.

La pose se fait par :

- le lot chargé des cloisons sèches lorsque les portes sont incorporées dans ce type de cloisons,
- le présent lot lorsque les portes sont incorporées dans de la maçonnerie,
- le présent lot avant briquetage lorsque les portes sont incorporées dans des cloisons maçonnées (briques plâtrières, existantes ou neuves, carreaux de plâtre, briques à joints minces, ...).

HABILLAGE DE CHANT ENCADREMENT DE PORTE PLINTHES BOIS :

Cet article s'entend compris :

- la fourniture et pose des habillages d'encadrement de porte, l'ajustement parfait par rebouchage, joint acrylique, toute sujétions de parfaite réalisation.

La fourniture et pose de plinthe bois, sabots de jonction plinthe dormant de porte l'ajustement parfait par rebouchage, joint acrylique, toute sujétions de parfaite réalisation.

MENUISERIES EXTERIEURES :

Cet article s'entend compris :

- la fourniture des menuiseries extérieures,
- la livraison sur le chantier, menuiseries fabriquées aux côtes prises sur sites et plans de réservation fournis par le LOT 1 DEMOLITION -MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE après réfection des tableaux et voussures.,
- les mises en jeu, finitions et poses de quincaillerie.

La pose se fait par le lot :

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

Le vitrage devra dans sa performance thermique correspondre aux exigences définies par les CEE:

Performance minimale U_w 1.3 W/m². K et $S_w \geq$ à 0.35.

OPTION VOLETS ROULANT ALMINIUM :

Cet article s'entend compris :

- la fourniture des volets roulants aluminium,
- la livraison sur le chantier, des volets roulants aluminium fabriquées aux côtes prises sur sites et plans de réservation fournis par le LOT 1 DEMOLITION -MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE après réfection des tableaux et voussures.,
- les mises en jeu, finitions et poses de quincaillerie.

La pose se fait par le lot :

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

Le volet devra dans sa performance thermique correspondre aux exigences définies par les CEE:

Performance minimale $\Delta R \geq$ 0,22 m².k/ W.

Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 MENUISERIES INTERIEURES

La prestation comprend :

Toutes les menuiseries seront équipées de poignée plaque de finition accessoires visibles et toutes sujétions nécessaires, en alu brossé.

Fourniture et pose d'une porte **accès WC PMR**, largeur de passage libre : 90 cm

Cette prestation comprend toutes sujétions : serrures par condamnation intérieure, débrayable de l'extérieur, poignées type alu brossé, barre de tirage, garnitures de portes, butoirs de portes etc.....

Fourniture et pose d'une porte **pour le local rangement**, largeur de passage libre : 73 cm coupe feu ½ heure

Cette prestation comprend toutes sujétions : serrures **fermeture par clef**, poignées type alu brossé, garnitures de portes, butoirs de portes groom etc.....

Fourniture et pose d'une porte **pour la fermeture de l'accès à l'étage**, largeur de passage libre : 83 cm

Cette prestation comprend toutes sujétions : serrures **fermeture par clef**, poignées type alu brossé, garnitures de portes, butoirs de portes etc.....

Fourniture et pose d'une porte **à galandage pour le local instruments**, largeur de passage libre : 1.20 m

Cette prestation comprend toutes sujétions : serrures **fermeture par clef**, poignées type alu brossé, garnitures de portes, butoirs de portes etc.....

Fourniture et pose d'une porte **accès entre salle associative et salle de réunion**, largeur de passage libre : 1.20 m

Cette prestation comprend toutes sujétions : serrures **fermeture par clef**, poignées type alu brossé, garnitures de portes, butoirs de portes etc.....

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

3.2 HABILLAGE DE CHANT PLAT D'ENCADREMENT DE PORTE, PLINTHES BOIS

3.2.1 Habillage de chant plat d'encadrement :

La prestation comprend :

Fourniture et pose de champs plat en encadrement des menuiseries de distribution sur chaque face y compris toutes sujétions de rebouchage, raccordement et finitions.

Fourniture et pose de champs plat en encadrement des menuiseries extérieures sur les faces intérieures y compris toutes sujétions de rebouchage, raccordement et finitions.

Fourniture et pose de champs plat en encadrement de la trappe d'accès à la VMC y compris toutes sujétions de rebouchage, raccordement et finitions.

3.2.2 Pose de sabots bois jonction plinthe / chant-plat :

La prestation comprend :

Fourniture et pose de sabots bois, à la jonction des plinthes bois et champs plat d'encadrement.

3.2.3 Pose de plinthes bois jonction sols / murs :

La prestation comprend :

Fourniture et pose de plinthes bois sapin de dimension : Hauteur 10 cm épaisseur 1 cm, en périphéries des murs sur l'ensembles des bâtiments et différents niveaux.

La pose s'effectuera sur des supports de type complexe placo-stil, pas collage sans aucun percement (compte tenu des critères de réalisation de l'isolation et de l'étanchéité à l'air).

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

3.2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

La prestation comprend :

Toutes les menuiseries seront équipées de poignée plaque de finition accessoires visibles et toutes sujétions nécessaires, en alu brossé.

Désignation et repérage précis (à inscrire au devis), des ouvrants selon le type : porte ou fenêtre, et selon l'option d'ouverture oscillo-battant ou autre.

Les performances spécifiques à chaque ouvrant devront apparaitre clairement sur les devis ainsi que les autres caractéristiques techniques pour chaque équipement :

- **Uw, Sw pour les fenêtres, portes vitrées**
- **Ud pour les portes**
- **ΔR pour les volets**

Fourniture et pose de menuiseries bois / aluminium.

La pose sera réalisée après la dépose totale des menuiseries, et la réfection des plumées par le LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

Type de menuiseries :

Les menuiseries doivent être composées de bois PEFC ou FSC, et de qualité reconnue : NF CSTbat, label ACOTHERM, label CEKAL, ou Menuiserie 21

Menuiseries mixte de type bois / aluminium,

Assemblage d'ouvrant : coupe à 45°.

Ouvrant à frappe dit à la Française, système oscillo-battant sur les fenêtres.

Matière et aspect intérieur : bois Epicéa lamellé-collé réplaqué, couleur aspect bois naturel finition vernie multicouche.

Matière et aspect extérieur : bois Epicéa lamellé-collé réplaqué finition capotage aluminium, couleur aux choix du maître d'ouvrage avec Thermolaquage alu labellisé QUALICOAT et QUALIMARINE

Le RAL couleurs devra correspondre à une référence normée pour une validation des services instructeur.

Type de vitrage :

Le vitrage devra être certifié CEKAL, toute les faces extérieures seront de type retardateur d'effraction Correspondant à **La norme NF EN 356, dans la catégorie de classification – de P6B à P8B (vitrage retardateur d'effraction)**

Le vitrage devra dans sa performance thermique correspondre aux exigences définies par les CEE: **Performance minimale U_w 1.3 W/m². K et S_w \geq à 0.35.**

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

Localisation :

Salle de musique :

FENETRE :

Fenêtres façade cour.

Fourniture et pose de **5** éléments de menuiseries.

Les côtes précises seront à valider avec le LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE-GROS ŒUVRE, après rebouchage des impostes.

OPTION :

Fourniture et pose d'un volet roulant à commande électrique par module.

Caractéristiques : volet roulant aluminium isolant, couleur identique au RAL de l'aspect extérieur des menuiseries

Fermeture type C : $\Delta R = 0,22$ m².k/ W Volet roulant ALUMINIUM

PORTES :

Porte sous préau.

La porte sous préau n'a pas de caractéristique PMR, mais devra s'ouvrir sur l'extérieur elle devra respecter les critères de performance thermiques,

Devra être opaque, et assurer un système de fermeture conforme aux normes actuelles.

Porte façade côté parking.

La porte d'accès PMR, devra respecter les critères d'accès PMR, les critères de normes incendie, les critères de performance thermiques requis, elle devra être opaque, assurer un système d'ouverture vers l'extérieure de type barre anti-panique pour la sécurité incendie, et assurer un système de fermeture conforme aux normes actuelles.

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS / ALUMINIUM

Local instrument :

FENETRE :

Fenêtres façade rue.

Fourniture et pose d'un élément de menuiseries.

Les côtes précises seront à valider suite à la réfection des plumées par le LOT 1 DEMOLITION-
DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

OPTION :

Fourniture et pose d'un volet roulant à commande électrique.

Caractéristiques : volet roulant ALUMINIUM isolant, couleur identique au RAL de l'aspect extérieur des menuiseries

Fermeture type C : $\Delta R = 0,22$, Volet roulant ALUMINIUM

Salle de réunion :

PORTES :

La porte d'accès façade rue, devra respecter les critères de performance thermiques requis, elle devra être vitrée en partie haute, assurer un système d'ouverture vers l'extérieure et assurer un système de fermeture conforme aux normes actuelles.

FENETRE :

Fenêtres façade rue.

Fourniture et pose d'un élément de menuiseries.

Les côtes précises seront à valider suite à la réfection des plumées par le LOT 1 DEMOLITION -
DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

OPTION :

Fourniture et pose d'un volet roulant à commande électrique.

Caractéristiques : volet roulant ALUMINIUM isolant, couleur identique au RAL de l'aspect extérieur des menuiseries

Fermeture type C : $\Delta R = 0,22$ Volet roulant ALUMINIUM

LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES
MENUISERISES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM

WC PMR :

FENETRE :

Fenêtres sur WC.

Fourniture et pose d'un élément de menuiseries.

Les côtes précises seront à valider suite à la réfection des plumées par le LOT 1 DEMOLITION-
DEPLOMBAGE-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

OPTION :

Fourniture et pose d'un volet roulant à commande électrique.

Caractéristiques : volet roulant ALUMINIUM isolant, couleur identique au RAL de l'aspect extérieur des menuiseries

Fermeture type C : $\Delta R = 0,22$ Volet roulant ALUMINIUM

Étage non accessible au public :

Fenêtres façade rue.

Fourniture et pose de 3 éléments de menuiseries.

Les côtes précises seront à valider suite à la réfection des plumées par le LOT 1 DEMOLITION-
DEPLOMBAGE-DESAMIANTAGE-MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE

OPTION :





Fourniture et pose De 3 volets roulant à commande électrique.

Caractéristiques : volet roulant ALUMINIUM isolant, couleur identique au RAL de l'aspect extérieur des menuiseries

Fermeture type C : $\Delta R = 0,22$ Volet roulant ALUMINIUM

PHASE PRO-CCTP

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L’AIR

 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT	 INDRE ET LOIRE
Agence de TOURS	
303 rue Giraudeau cedex BP 75825 37058 TOURS	
Date : 01 Mars 2018	 : 06 72 01 83 99 02 47 36 25 58  : t.belhache@solihha.fr

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

Table des matières

3. GENERALITES

49/51

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

52/53

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

54/57

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité a l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux bio-sourcés, situés dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

L'objet du présent lot concerne les travaux d'ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Compte tenu de la mission d'ingénierie, les plans et détails de structure figurant dans les documents marché ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être considérés comme tels. Les dimensions sont fournies à titre indicatif, sous réserve de celles obligatoires pour des raisons architecturales.

L'Entrepreneur devra dresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaire à la parfaite définition et exécution des ouvrages.

Les niveaux mentionnés sur les plans doivent être référencés dans le système IGN.

Ces plans seront soumis au visa du Maître d'œuvre avant le début de toute réalisation, accompagnés de toutes les notes de calculs justificatifs.

Cette étude doit comprendre les documents suivants : (non limitative)

- descentes de charges,
- dimensions des sections de béton et d'armatures,
- plans d'exécution de coffrage,
- fiches techniques des matériaux et agrément,
- avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cour de réalisation.

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

1.4 PRESTATION PARTICULIERES ET LIMITES DE PRESTATION

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages, l'établissement des plans d'exécution, des plans de réservations et des plans de chantier. Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc. Toutes les fixations par tous les moyens de ses ouvrages. Tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou de descente) nécessaires à la réalisation des travaux. L'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et le nettoyage après travaux. La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception.

Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

1.5 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif. L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

1.6 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause.

En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du secteur géographique,
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

1.7 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfaçon et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.

S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le maitre d'Œuvre.

D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

- Les règlements de construction
- les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés
- Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.
- Les fascicules du cahier des Prescriptions Communes, des ponts et Chaussées.

1.8 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur, et les consignes du coordonnateur SPS.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 CLOISONS

Les travaux de cloisons comprendront :

L'implantation et le traçage des cloisons, la fourniture et la pose des éléments de cloisons, y compris toutes façons et fournitures diverses telles que les colles, l'eau, électricité, les U plastique pour les pièces humides, les tasseaux en sapin de pays ou du nord traité fongicide sous label C.T.B F. pour semelles, les lisses hautes, les taquets de jonction avec les éléments de menuiseries bois ou métalliques, les taquets pour fixation d'objets lourds (lavabos, radiateurs...), les bandes de calicot pour joints, les enduits pour joints, etc. Nécessaires à cette pose.

L'entrepreneur devra également, le traitement des angles saillants et rentrants et des joints d'assemblage suivant indications du fabricant et le nettoyage, compris enlèvement de tous déchets, débris et emballages produits par le présent lot.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

2.2 DOUBLAGES

Les travaux de doublage comprendront la réception des supports, le dépoussiérage (et le grattage éventuel) du support, la fourniture et la pose des parements plaques de plâtre, des Ossatures placostil et des panneaux de matériaux isolant, compris toutes façons et fournitures annexes, le traitement des angles et joints dito ci-dessus, le nettoyage dito ci-dessus et toutes sujétions de fixations des ouvrages lourds.

2.3 PLAFONDS DALLES

Les travaux de plafonds comprendront l'implantation, la fourniture et pose des ossatures porteuses, des parements dalles, l'isolation déroulée dans les combles ou sur les plafonds suspendus, le nettoyage dito ci-dessus.

2.4 PERFORMANCES DES CLOISONS

La constitution des cloisons est fonction des performances propres à sa situation dans l'opération. Les valeurs retenues sont les suivantes : cf. notice de sécurité.

2.5 ETANCHEITE A L' AIR

La réalisation des membranes freins vapeur, comprendront toutes sujétions de collages sur les ossatures placostil, les articles prévus aux différents raccords nécessaires pour les jonctions sols/murs plafonds.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

2.6 RESISTANCE AU FEU

Le degré de résistance au feu des cloisons est déterminé par la notice de sécurité annexée au présent document et sera déterminé dans les articles énoncés ci-après.

En règle générale, les cloisons seront pare flamme de degré % heure et coupe-feu de degré 1 heure suivant la réglementation incendie et notamment (à titre indicatif) :

Distribution intérieure courante :

Parois entre locaux contigus ou courants et dégagements : PF 1/2h,

1.15 CONFORMITE A LA SECURITE INCENDIE

Pour les matériaux et produits concernés par la réglementation sécurité incendie, l'entrepreneur devra assurer et garantir une mise en œuvre répondant strictement aux conditions et prescriptions stipulées dans le PV d'essai au feu du matériau ou produit concerné.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.01 – Isolation :

Aucun élément de réseaux fluide, électrique ou de ventilation ne pourra traverser le manteau isolant. Les différents réseaux seront positionnés devant l'isolant en traversée de la membrane d'étanchéité à l'air avec toutes sujétions de raccordement nécessaires.

L'aspect essentiel du poste isolation, est de traiter au mieux les ponts thermiques, et de réaliser une jonction parfaite entre l'isolation du sol, des murs et des plafonds.

3.01.1 Plafond salle de musique :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

Fourniture et pose d'isolant de type Bio-sourcés correspondants au cahier technique, Des matériaux biosourcés récéncés par la FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT)

Le soufflage pourra s'effectuer après la mise en place de la structure métallique servant à recevoir le parement coupe-feu, le collage de la membrane frein vapeur servant à l'étanchéité à l'air, et la pose des parement coupe-feu.

Si l'espace libre entre le dessus de la membrane d'étanchéité à l'air, et du bas de pente de la couverture est trop faible pour mettre en place l'isolant, une membrane de séparation devra être fixée en sous-face de chevrons pour supprimer tout contact entre la sous-face de couverture et l'isolant.

Mise en place d'un isolant en ouate de cellulose de type jettib ou similaire, avec une épaisseur correspondante à : λ 0.0039 W/ m.k (soufflage) pour un $R \geq 7.5$, correspondant à une épaisseur avant tassement de 350 mm.

3.01.2 Plafond salle de réunion et local rangement :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

Fourniture et pose d'isolant de type Bio-sourcés correspondants au cahier technique, Des matériaux biosourcés récéncés par la FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT)

La pose de l'isolant pourra s'effectuer après la mise en place de la structure métallique servant à recevoir le parement coupe-feu, le collage de la membrane frein vapeur servant à l'étanchéité à l'air, et la pose des parement coupe-feu.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

Mise en place d'un isolant de type Biofib trio ou similaire en deux couches croisées, avec une épaisseur correspondante à : λ 0.0039 W/ m.k (rouleaux ou panneaux) pour un $R \geq 7.5$, correspondant à une épaisseur totale de 300 mm.

Si l'espace nécessaire entre le haut des impostes de menuiseries et le plafond existant n'est pas suffisant, une partie de l'isolant pourra être disposé entre les solives de plancher haut (plafond).

3.01.3 Murs périphériques de l'ensemble des bâtiments :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU NE S'APPLIQUE PAS.

Fourniture et pose d'isolant de type Bio-sourcés correspondants au cahier technique, Des matériaux biosourcés récéncés par la FFB (FEDERATION FRANCIASE DU BATIMENT)

La pose de l'isolant pourra s'effectuer après la mise en place de la structure métallique servant à recevoir le parement de finition, avant le passage de tout éléments de réseaux électriques ou autres, avant le collage de la membrane frein vapeur servant à l'étanchéité à l'air, et avant la pose du parement de finition.

Mise en place d'un isolant de type Biofib trio ou similaire en une couche, avec une épaisseur correspondante à : λ 0.0039 W/ m.k (rouleaux ou panneaux) pour un $R \geq 3.7$, correspondant à une épaisseur totale de 145 mm.

3.02. – Ossature métallique et parement :

3.02.1 Plafond salle de musique :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

3.02.1.1 Fourniture et pose d'une structure métallique de type placostil ou similaire, Cette structure devra reprendre les charges concernant le parement stable au feu une demi-heure, l'isolant décrit en 3.01.1.

Le parement devra être SF ½ heure (stable au feu pendant une demi-heure) il pourra être de type placoflame ou similaire.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

3.02.1.2 Fourniture et pose d'une structure métallique de type placostil ou similaire, Cette structure devra reprendre les charges concernant le faux plafond en module 60 X60 démontable dans lequel sera incorporé, les éléments d'éclairage, et de ventilation.

Les dalles de faux plafond devront être de type Danopanel perforée ou similaire, sera positionnée au-dessus une couche de laine minérale acoustique pour une épaisseur de 50 mm.

Des espaces libres de toute isolation devront être respectés aux emplacements des pavés lumineux.

3.02.2 Plafond salle de réunion rangement :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

3.02.2.1 Fourniture et pose d'une structure métallique de type placostil ou similaire, Cette structure devra reprendre les charges concernant le parement stable au feu une demi-heure, l'isolant décrits en 3.01.1.

Le parement devra être SF ½ heure (stable au feu pendant une demi-heure) il pourra être de type placoflame ou similaire.

3.02.3 Murs périphériques de l'ensemble des bâtiments :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU NE S'APPLIQUE PAS.

3.02.3.1 Fourniture et pose d'une structure métallique de type placostil ou similaire, Cette structure devra reprendre les charges concernant les parements muraux. Le parement devra être de type Fermacel ou similaire.

3.02.4 Murs périphériques local rangement dessous escalier:

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

3.02.3.1 Fourniture et pose d'une structure métallique de type placostil ou similaire, Cette structure devra reprendre les charges concernant les parements muraux. Le parement devra être de type Fermacel ou similaire, parement coupe feu 1 heure.

3.03 Éléments acoustiques sur murs périphériques :

3.03.1 Murs salle associative :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU NE S'APPLIQUE PAS.

3.03.1.1 Fourniture et pose d'éléments acoustique de type Danopanel ou similaire, Ces éléments formeront une bande horizontale d'1 mètre de haut, et seront positionnés dans le tiers supérieur des murs façade cour et façade parking, en remplacement du parement Fermacel sur l'emplacement désigné.

LOT 4 ISOLATION – PLATRERIE – ETANCHEITE A L' AIR

3.04 Membrane d'étanchéité à l'air :

3.04.1 Plafond salle de musique :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

3.04.1.1 Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air de type Biofib control ou similaire, film frein vapeur y compris toutes sujétions de mise en œuvre, assurant une étanchéité parfaite à l'air, gage d'une isolation thermique et acoustique optimale, et conforme aux DTU31.2 et 41.2

3.04.2 Plafond salle de réunion local rangement :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU S'APPLIQUE.

3.04.2.1 Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air de type Biofib control ou similaire, film frein vapeur y compris toutes sujétions de mise en œuvre, assurant une étanchéité parfaite à l'air, gage d'une isolation thermique et acoustique optimale, et conforme aux DTU31.2 et 41.2





3.04.3 Murs périphériques de l'ensemble des bâtiments :

LA REGLEMENTATION INCENDIE COUPE-FEU NE S'APPLIQUE PAS.

3.04.3.1 Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité à l'air de type Biofib control ou similaire, film frein vapeur y compris toutes sujétions de mise en œuvre, assurant une étanchéité parfaite à l'air, gage d'une isolation thermique et acoustique optimale, et conforme aux DTU31.2 et 41.2

PHASE PRO-CCTP

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT		Agence de TOURS	 :	06 72 01 83 99 02 47 36 25 58
Date : 01 Mars 2018		303 rue Giraudeau cedex BP 75825 37058 TOURS	 :	t.belhache@solihha.fr

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

Table des matières

1. GENERALITES

60/63

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

64

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

65/72

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité à l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux Bio-sourcés, situés dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

Les prestations contenues dans ce lot comprennent la fourniture, la pose et le raccordement des installations de courants forts, courants faibles, VMC, éclairage, et chauffage électrique.

L'objet du présent lot concerne les travaux d'ÉLECTRICITÉ VENTILATION CHAUFFAGE

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Compte tenu de la mission d'ingénierie, les plans et détails de structure figurant dans les documents marché ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être considérés comme tels. Les dimensions sont fournies à titre indicatif, sous réserve de celles obligatoires pour des raisons architecturales.

L'Entrepreneur devra dresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaire à la parfaite définition et exécution des ouvrages.

Les niveaux mentionnés sur les plans doivent être référencés dans le système IGN. Ces plans seront soumis au visa du Maître d'œuvre avant le début de toute réalisation, accompagnés de toutes les notes de calculs justificatifs.

Cette étude doit comprendre les documents suivants : (non limitative)

- descentes de charges,
- dimensions des sections de béton et d'armatures,
- plans d'exécution de coffrage,
- fiches techniques des matériaux et agrément,
- avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cours de réalisation.

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

1.4 PRESTATION PARTICULIERES ET LIMITES DE PRESTATION

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

. Mise aux normes des installations existantes · Les études, calculs, dessins, les plans de réservation, d'installation, d'exécution, devis de matériels et accessoires nécessaires à l'exécution des installations électriques. · Les vacations nécessaires pour obtenir l'approbation des études auprès du maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. · Les fournitures hormis celles fournies par le client et la mise en œuvre y compris toutes sujétions de pose, les raccordements, le transport, le stockage et la manutention pour une parfaite exécution de l'ensemble des travaux. · Les percements, les réservations, les trémies dans les ouvrages existants. · La mise en place de barrières coupe-feu pour la traversée des dalles, des murs, des cloisons, par des chemins de câbles, des câbles, des gaines, ... · La fourniture et la mise en œuvre des éléments incorporés au coulage : fourreaux, buses, ferrures, etc ... pieuvres composants les installations électriques ou non, fourreaux de passage pour les autres corps d'état. · La protection par peinture ou tout autre procédé valable des éléments susceptibles d'être corrodés. · La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires au montage des matériels et accessoires de pose. La dépose de ces échafaudages. · Les parements, saignées, branchements et scellements des appareils et accessoires. · Les essais et la mise en service des installations y compris la fourniture de la main d'œuvre, des équipements, des matières consommables. · L'entrepreneur attributaire est en charge de toutes les démarches administratives et des dépenses en résultant s'agissant des honoraires de contrôle technique, afin d'obtenir les certificats de conformité. L'entretien de l'ensemble des installations du présent lot pendant la période de garantie fixée à une année (12 mois) à compter de la réception définitive étant entendu que cette garantie sera appliquée sur le matériel n'ayant subi aucune détérioration volontaire ou accidentelle dont l'entrepreneur ne serait pas responsable. · L'établissement des plans d'exécution des ouvrages, des schémas, des nomenclatures. · La fourniture des notices de fonctionnement et d'entretien des installations exécutées. · La fourniture des coffrets de chantier. · L'alimentation des armoires ou coffret de chauffage, de ventilation. · L'autocontrôle de l'installation réalisée. · le CONSUEL et autres certificats de conformité, y compris toutes démarches administrative, bureau de contrôle... Avant réception des travaux, l'entrepreneur outre les procès-verbaux des essais COPREC, présentera à la personne responsable des travaux 5 jeux complets de plans et schémas électriques mis à jour en fonction des ouvrages exécutés, la documentation et les PV de résistance au feu concernant le matériel installé (DOE). L'entreprise aura à sa charge la coordination avec les autres corps d'état pour la bonne exécution de ses ouvrages. Elle aura notamment le devoir de remettre aux lots concernés tous les plans de réservation pour le passage de ses gaines dans les planchers et murs. Elle devra se mettre en rapport avec les autres lots pour les alimentations en attente, le raccordement des mises à la terre, les installations de fourreaux extérieurs, les passages de gaines dans les cloisons et doublages, les incorporations dans les planchers et murs bétons. Les entrepreneurs du présent lot et du lot gros œuvre devront coordonner entre eux les moments de coulages et les incorporations dans les éléments préfabriqués s'il y a lieu. L'Entrepreneur acceptera les modifications de positionnement des luminaires selon l'implantation des appareils.

Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

1.5 Appareillage

Les appareils d'éclairages seront munis de tout l'appareillage, plot DCL, douilles, lampes, nécessaires à leur bon fonctionnement. Leurs types, caractéristiques seront repris selon les prescriptions de choix ci-après. Dans les locaux avec faux plafond, les luminaires seront fixés à la charpente, au plancher par tiges filetées, par

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

câbles acier et non au faux plafond. Les suspensions seront à la verticale des luminaires pour reprendre le poids de ceux-ci. Pour les luminaires encastrés, l'entrepreneur devra s'assurer auprès du Maitre d'œuvre du type de faux plafond retenu.

Les luminaires ne devront pas être recouverts par la laine acoustique pour permettre leur ventilation. Le positionnement des luminaires sera effectué par le présent lot, en relation avec le maitre d'ouvrage, le Maitre d'œuvre et l'adjudicataire du lot faux-plafond.

Le matériel utilisé sera de marque reconnue type LEGRAND ou HAGER ou Schneider Electric ou de qualité équivalente

Dans les locaux humides, l'appareillage sera de type étanche encastré ou saillie suivant le local. Dans tous les locaux aveugles, l'appareillage de commande sera lumineux

1.6 Appareillage d'éclairage de sécurité

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes constitués de caissons translucides encastrés ou saillies, avec inscription ou pictogramme suivant leur emplacement. Les blocs d'évacuation seront doublés par des blocs d'habitations. Télécommande de mise au repos des blocs installé dans l'armoire électrique principale. Ils seront de type à gestion intégrée (SATI) et l'état de contrôle sera directement visible sur le bloc. Ils seront conformes aux normes NFC 71 800 et NFC 71 801, à l'arrêté du 21/04/93 et à la norme NFEN 60598.2.2

1.7 Performances minimales

Le niveaux d'éclairage devra répondre à la norme spécifique des différents locaux, de leur type d'utilisation et de leurs nombres d'occupants.

D'une manière générale, les niveaux d'éclairage seront conformes aux Normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

1.8 Audiovisuel multimédia

La salle associative et la salle de réunion devront être équipée d'un réseau d'alimentation internet, équipement de projection audiovisuel.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

1.9 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif. L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

La norme NF C15-100, ses différents amendements, et derniers arrêtés sont les directives essentielles à appliquer.

Les normes relatives aux bâtiments ERP de catégorie 5 de type LW sont les directives essentielles à appliquer.

Les normes relatives aux accès PMR sont les directives essentielles à appliquer.

1.10 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause.

En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du secteur géographique,
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

1.11 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfaçon et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.

S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le maitre d'Œuvre.

D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

- Les règlements de construction
- les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés
- Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.
- Les fascicules du cahier des Prescriptions Communes, des ponts et Chaussées.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

1.12 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur, et les consignes du coordonnateur SPS.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- 2.1 Tableau de chantier
- 2.2 Dépose des installations existantes
- 2.3 Mise à la terre
- 2.4 Liaisons équipotentielles
- 2.5 Raccordement et alimentation
- 2.6 Tableau général
- 2.7 Tableau de communication
- 2.8 Descriptions des installations
- 2.9 Multimédia :
- 2.10 Chauffage
- 2.11 Ventilation
- 2.12 Alarme incendie
- 2.13 Alarme intrusion

Aucun élément de réseaux fluide, électrique ou de ventilation ne pourra traverser le manteau isolant. Les différents réseaux seront positionnés devant l'isolant en traversée de la membrane d'étanchéité à l'air avec toutes sujétions de raccordement nécessaires.

3 DESCRIPTION DE TRAVAUX

3.1 – Tableau de chantier :

A partir du compteur ERDF, le prestataire du présent lot devra, mettre en place un tableau de chantier permettant l'alimentation de l'ensemble des engins et outils permettant la bonne réalisation des travaux jusqu'à la réalisation complète de l'ensemble du projet.

Le matériel devra être en bon état de fonctionnement protégé des intempéries, pendant la durée du chantier l'Entrepreneur devra maintenir son installation en état de marche, vérifier l'état des connexions, des conducteurs et des appareillages.

3.2 – Dépose des installations existantes :

Démontage dans les locaux concernés des équipements électriques avec évacuation ou mise à disposition des appareils, luminaires et tableaux électriques. L'entreprise du présent lot devra la dépose et l'enlèvement des canalisations, chemins de câbles, moulures, goulottes, appareils d'éclairages, tableaux, coupe-circuit, armoires et protections non utilisés ou hors normes. L'entreprise devra prévoir la démolition ainsi que la remise en état des installations électriques concernées par le projet. L'ensemble des installations électriques sera démonté par le présent lot. Dans les phases de démolitions l'entreprise devra veiller à ne pas laisser sous tension des contacts nus.

L'évacuation et le recyclage se fera dans les bennes dédiées à chaque type de déchets

Les bouchages et raccords de tous les percements et saignées consécutifs à la dépose sont à la charge du présent lot. Le nettoyage complet des locaux dans lesquels sera intervenue l'entreprise sera réalisé par cette dernière au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Pendant les travaux, alimentations provisoires des différents locaux non réhabilités. L'ensemble ne devra pas générer de coupure sur le reste des bâtiments.

3.3 – Mise à la terre :

3.3.1 circuit de terre

L'entreprise du présent lot devra la mise en place d'une prise de terre neuve

Le câble du bâtiment devra aboutir sur une borne sectionnable de mesure, positionnée près du tableau électrique. Tous les raccordements à la terre devront parvenir jusqu'à cette borne. Les sections du conducteur de protection au-delà des armoires divisionnaires seront identiques aux sections des conducteurs de phase et ceci pour tous les circuits particuliers alimentant des prises de courant ou directement des appareils.

3.3.2 – Liaisons équipotentielles :

L'entreprise devra la mise à la terre de tous les équipements comportant des masses métalliques (huisseries métalliques, conduits métalliques de fluide, etc...). Tous les appareillages devront être reliés au conducteur de protection, excepté les appareillages classe II.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

Les locaux à risque comporteront une liaison équipotentielle.

3.4 – Raccordement et alimentation :

3.4.1 – Raccordement sur réseau électrique :

Démarches auprès du concessionnaire à la charge de la présente entreprise. Fourniture, pose et raccordement d'un Câbles de puissance sous fourreau. En plus des câbles de puissance, prévoir les liaisons téléreport. Le câble sera blindé afin de protéger les conducteurs actifs de l'environnement électromagnétique extérieur. La mise à la terre de l'écran du bus de téléreport doit être effectuée en un seul point. Sections des câbles d'alimentation suivant étude de l'entreprise. Ces câbles seront posés sous fourreaux conforme à la norme. Les fourreaux devront laisser la possibilité de repasser un câble en remplacement de celui installé par l'entreprise au moment des travaux

3.4.2 – Bilan des puissances :

Suivant étude de l'entreprise

3.4.3 – Circuit de terre :

Depuis la barrette de mesure, canalisation en conducteur conforme aux contraintes du projet, fixé par colliers.

Répartiteur avec bornes individuelles.

3.4.4 – Divers :

Position des fourreaux en réservation si besoin, à fournir au titulaire du lot gros œuvre. Tous accessoires de raccordement inclus. Repérage des extrémités de conducteurs aux teintes conventionnelles. Le parcours de principe des amorces colonnes sera jalonné par : - Des triangles de danger - Des étiquettes de repérage dont le texte sera défini en accord avec EDF. Les fourreaux extérieurs enterrés pour une distribution seront prévus au lot Terrassements. Les autres fourreaux seront prévus au présent lot.

3.4.5 – Dispositions particulière au téléreport :

Matériels, canalisations et mise en œuvre conformes aux spécifications EDF.

Les tableaux seront pré percés, pré câblés et fixés sur cadre isolant.

Tableaux équipés de barrettes de connexion à « x » sorties fournies posées et raccordées par le titulaire du présent lot.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

3.4.6 – Canalisations :

Pour les conduits encastrés, les fourreaux devront être incorporés dans les dalles béton en pose horizontale, posés avant coulage du béton ; pour les descentes verticales il sera fait usage du même procédé.

Pour les descentes en cloison plâtre, les tubes seront laissés en attente à la sortie de la dalle et ensuite encastrés dans les cloisons conformément aux prescriptions de la norme NFC 15 100 et du DTU 70-1. Dans tous les cas la continuité des fourreaux devra être assurée de façon parfaite afin de permettre l'aiguillage des conducteurs même après la fin des travaux. Il pourra être fait usage de boîtes de dérivation ou de passages encastrés, celles-ci devant comporter un couvercle visitable et accessible facilement. Les fourreaux courants forts et courants faibles seront distincts. Les conduits encastrés ou noyés seront de type ICA, ICTL, et ICTA.

3.4.7 – Conducteurs et câbles :

Tous les conducteurs et câbles seront obligatoirement en cuivre, les sections seront conformes à la norme NFC 15 100.

Sections des conducteurs suivant étude de l'entreprise en fonction de la puissance des récepteurs
Tous les conducteurs de protection ainsi que le conducteur de neutre seront de section égale au conducteur de phase.

Tous les câbles seront repérés à chacune de leurs extrémités indiquant leur armoire d'origine et leur point d'arrivée (repérage au moyen d'étiquettes indélébiles et fixées solidement aux câbles). Système de repérage DUPLIX de LEGRAND ou équivalent.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

3.4.8 – Chemin de câbles :

Installation des chemins de câbles de section appropriée, galvanisé à chaud installé dans le faux plafond et gaines techniques, verticalement ou horizontalement. Prévoir toutes les sujétions de pose.

Le cheminement de ces installations, se fera dans les plénums de faux plafonds sans traversée de parement coupe-feu.

3.4.9 – Alimentation électriques :

Distribution des différentes alimentations ; éclairages (intérieur / extérieur) ; prises électriques ; multimédia ; chauffage.

Suite aux plans d'implantation des réseaux établis par l'adjudicataire du présent lot, avec les observations du bureau de control, les choix du maitre d'ouvrage et du maitre d'œuvre, seront distribuées les parties publics et privées en fonction des normes suivantes.

- Normes incendies
- Normes PMR
- Normes ERP

3.5 – Tableau général :

Fourniture et pose d'un tableau électrique avec protection des circuits avec disjoncteurs.

Protection générale par interrupteur différentiel 30 ma ou autre selon nature du bâtiment.

La localisation sera déterminée en accord avec les orientations du bureau de control, les demandes du maitre d'ouvrage et l'accord du maitre d'œuvre.

La GTL, devra être conforme à L'ETEL, (Espace technique du logement).

**Les circuits desservant les locaux non accessibles au public doivent être protégés
Indépendamment de ceux desservant les locaux accessibles au public.**

Les schémas définitifs d'armoires électriques seront réalisés par l'entreprise adjudicataire du présent lot et seront soumis à la maîtrise d'œuvre et au bureau de contrôle pour approbation. Tout manquement à cette obligation expose l'entreprise au refus de réception des ouvrages.

3.6 – Tableau de communication :

Un coffret de communication adapté au nombre de prises de communication présentes dans le bâtiment, et contenant le dispositif de raccordement au réseau téléphonique, TV, Internet selon les liaisons décrites dans les courants faibles. Toutes les prises seront de type RJ45.

Accessible entre 0,05m et 1,3m maxi.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

3.7 – Descriptions des installations :

3.7.1 – Eclairages :

3.7.1.1 – Eclairages salle associative

Fourniture pose et raccordement de luminaires de type **pavé LED dimmable** 60X60 encastrés dans structure de faux plafond. Un module régulant l'éclairage intérieur en fonction de la luminosité naturelle extérieure devra être mis en place.

Commandes en va et vient, correspondant aux différents accès, et couloir de circulation.

3.7.1.2 – Eclairages local rangement :

Fourniture pose et raccordement de luminaires de type **pavé LED dimmable** 60X60 encastrés dans structure de faux plafond. Commande en simple allumage, situé à l'extérieur du local et du côté de la serrure de la porte.

3.7.1.3 – Eclairages salle de réunion et dégagement :

Fourniture pose et raccordement de luminaires de type **pavé LED dimmable** 60X60 encastrés dans structure de faux plafond.

Commandes en va et vient, correspondant aux différents accès, et couloir de circulation.

3.7.1.3 – Eclairages WC PMR :

Fourniture pose et raccordement de luminaires de type **pavé LED dimmable** 60X60 encastrés dans structure de faux plafond.

Commande en simple allumage, la situation de la commande devra être conforme à une utilisation pour personne à mobilité réduite, et aux observations du bureau de contrôle.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

3.7.1.4 – Eclairages extérieurs :

Fourniture pose et raccordement de luminaires de type **LED**,
Ces luminaires extérieurs seront implantés celons les choix du maitre d'ouvrage

3.7.1.5 – Eclairages de sécurité :

Fourniture pose et raccordement de tous les luminaires nécessaires au projet.

Suivant les directives du bureau de control, ces luminaires devront être implantés aux endroits précisés celons les différentes règles à respecter :

- Normes incendies
- Normes PMR
- Normes ERP

3.7.1.6 – Eclairages des parties interdites au public :

Fourniture pose et raccordement de luminaires de type **néons LED ou similaires, aucun faux plafond n'est prévu dans les parties de bâtiment interdites au public.**

3.8 – Multimédia :

Fourniture pose et raccordement d'un ensemble comprenant vidéo projecteur, écran de projection, Equipement complet pour raccordement PC, accès internet y compris toute sujétion de télécommande.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

3.9 – Chauffage :

3.9.1 – Emetteurs de chauffage :

Fourniture pose et raccordement d'élément de chauffage de type :

Emetteurs panneaux rayonnants thermostatés à commande sur horloge de programmation.

Les puissances devront correspondre aux besoins thermique de chaque secteur du bâtiment, et en fonction du programme d'occupation.

Variante sur salle associative : Fourniture pose et raccordement d'élément de chauffage de type : Cassettes rayonnantes basse température, module encastrable dans faux plafond de dimensions 1193 mm par 593mm.

3.9.2 – horloge de programmation de chauffage :

Fourniture pose et raccordement d'une horloge de programmation de gestion du système de chauffage par rapport aux plages d'occupation des locaux.

3.10 – Ventilation :

Fourniture pose et raccordement d'élément de ventilation de type :

Ventilation simple flux de marques ALDES ou similaire correspondante au débits réglementaires pour le type ERP concerné.

Le système de conduits d'extraction devra être métallique à raccordement à joints lèvre, de dimensions correspondantes aux volumes à extraire, aux linéaires nécessaires entre la centrale d'extraction les longueurs de bâtiments.

La centrale de ventilation sera située dans les greniers des bâtiments, reprenant les secteurs : salle associative ; salle de réunion ; WC.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN : L'entreprise attributaire fera une offre pour la maintenance et l'entretien de l'installation à l'année.

LOT 5 ELECTRICITE VENTILATION

En respect des réglementations :

- Normes incendies
- Normes ERP

Le système proposé sera composé de toutes sujétions d'appareillage :

Coupe-feu ; piège à son ; raccordement du rejet en toiture ; ensembles d'accessoires et fixations anti vibratiles ; ligne d'alimentation avec protection ; horloge de programmation sur sonde CO2.

En respect des réglementations :

- Normes incendies
- Normes ERP

La puissance, le dimensionnement global, et notamment (les entrées d'air dans les menuiseries seront prévues et fournis au lot menuiseries) en fonction du calcul des besoins établit par le présent lot.

3.11 –Alarme incendie :

En respect des réglementations :

- Normes incendies
- Normes PMR
- Normes ERP

Suite aux observations du bureau de control, de la commission incendie

Le système d'alarme incendie devra correspondre à un ERP catégorie 5 de LW.

Cette alarme devra être d etype 4,équipée de 3 points de commande.

OPTION

3.12 –Alarme intrusion :





Fourniture et installation d'un système d'alarme anti-intrusion complet comprenant une centrale d'alarme, sirènes, détecteurs de mouvements et tout accessoire nécessaire

Autoprotection à l'ouverture et à l'arrachement

Transmission radio et avertissement par transmission téléphonique

PHASE PRO-CCTP

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT	 INDRE ET LOIRE
Agence de TOURS	
303 rue Giraudeau cedex BP 75825 37058 TOURS	
	 : 06 72 01 83 99 02 47 36 25 58
	 : t.belhache@solihha.fr
Date : 01 Mars 2018	

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

Table des matières

1. GENERALITES

75/77

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

78

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

79/80

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité à l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux Bio-sourcés, situés dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

Les prestations contenues dans ce lot comprennent la fourniture, la pose et le raccordement des installations de plomberie sanitaire..

L'objet du présent lot concerne les travaux de PLOMBERIE SANITAIRE

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Compte tenu de la mission d'ingénierie, les plans et détails de structure figurant dans les documents marché ne sont pas des plans d'exécution et ne doivent pas être considérés comme tels. Les dimensions sont fournies à titre indicatif, sous réserve de celles obligatoires pour des raisons architecturales.

L'Entrepreneur devra dresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaire à la parfaite définition et exécution des ouvrages.

Les niveaux mentionnés sur les plans doivent être référencés dans le système IGN.

Ces plans seront soumis au visa du Maître d'œuvre avant le début de toute réalisation, accompagnés de toutes les notes de calculs justificatifs.

Cette étude doit comprendre les documents suivants : (non limitative)

- descentes de charges,
- dimensions des sections de béton et d'armatures,
- plans d'exécution de coffrage,
- fiches techniques des matériaux et agrément,
- avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAITES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cour de réalisation.

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

PHASE (DCE) MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

1.4 PRESTATION PARTICULIERES ET LIMITES DE PRESTATION

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

A partir du compteur d'eau existant, la fourniture pose et raccordement d'un réseau d'eau froide, à partir de la production d'eau chaude sanitaire, la mise en place d'un réseau d'eau chaude sanitaire, à partir des PVC de diamètre 100 positionnés par le LOT 1 DEMOLITION-DEPLOMBAGE- DESAMIANTAGE- MAÇONNERIE- GROS ŒUVRE, la mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux usées, la mise en place d'une décompression sanitaire diamètre 100 positionnée en combles, la mise en place d'une décompression statique de fosse, l'ensemble des décompressions sera raccordé sur les sorties posées en toiture par le lot CHARPENTE COUVERTURE.

Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

1.5 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévisions ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

Les normes relatives aux bâtiments ERP de catégorie 5 sont les directives essentielles à appliquer.

Les normes relatives aux accès PMR sont les directives essentielles à appliquer.

- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,

- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

PHASE (DCE) MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

· l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

1.7 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfaçon et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.

S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.

D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

-Les règlements de construction

-les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés

-Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.

-Les fascicules du cahier des Prescriptions Communes, des ponts et Chaussées.

1.8 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur, et les consignes du coordonnateur SPS.

1.9 DOCUMENTS DE REFERENCE, NORMES ET REGLEMENTS

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux normes françaises et récente. Les matériaux ou ensembles non traditionnels doivent faire l'objet d'un Avis Technique accepté par l'AFAC, ou d'un avis favorable de la part d'un Bureau de Contrôle agréé.

Les ouvrages doivent être calculés et exécutés conformément aux règlements, normes et recommandations françaises et européennes en vigueur.

1.10 QUALIFICATIONS

L'entreprise devra remettre une copie de sa carte professionnelle valable durant la période de travaux

Une copie de son assurance responsabilité décennale, des références de travaux similaires vérifiables

Par la maîtrise d'œuvre (adresse réalisations, certificats maitres d'œuvres)

RENOVATION POUR CHANGEMENT D'USAGE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT ENSEIGNANT

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTHODON

1.11 COORDINATION

L'entrepreneur du présent lot à l'obligation de consulter les autres corps d'état qui devront lui fournir par écrit et en temps utile toute information sur leurs besoins ayant une incidence sur le présent lot.

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 Branchement de chantier

2.2 Réseau d'eau

2.3 Appareils sanitaire

2.4 Evacuations des eaux sanitaires, évent de WC, décompression de fosse.

2.5 Production d'eau chaude sanitaire

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

Aucun élément de réseaux fluide, ne pourra traverser le manteau isolant.
Les différents réseaux seront positionnés en apparent devant les parements de finition avec toutes sujétions de raccordement nécessaires.

3 DESCRIPTION DE TRAVAUX

3.1 Branchement de chantier

A partir du compteur d'eau général, mise en place d'un robinet de chantier, en coordination avec les différents lots fournir une conduite souple pour le lot maçonnerie, une autre sortie standard pour les autres utilisateurs.

3.2 Réseau d'eau

3.2.1 Réseau d'eau arrivée générale.

A partir du compteur d'eau général, mise en place d'un réseau d'arrivée d'eau avec robinet de fermeture de type vanne quart de tour sur l'arrivée principale intérieure, prévue dans le meuble sous évier de la salle de réunion.

Les réseaux eaux froide eau chaude devront être implantés en sol entre la démolition des sols et la création des dallages.

Tous les raccordements de type sertissage soudure ou autres des réseaux fluides seront réalisés positionnés hors sol.

3.2.2 Réseau d'eau froide.

A partir de l'arrivée générale intérieur, création d'une nourrice de distribution, d'un réseau d'eau froide vers WC PMR en rez de chaussée, d'une alimentation vers ballon d'eau chaude instantané, situé au-dessus du meuble évier de la salle de réunion.

D'un réseau eau froide pour robinet extérieur (emplacement à définir).

3.2.3 Réseau d'eau chaude.

A partir de l'émetteur d'eau chaude sanitaire, création d'un réseau d'eau chaude sanitaire, vers le WC PMR.

3.3 Appareils sanitaires

3.3.1 salle de réunion.

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRE

Fourniture pose et raccordement d'un lavabo sur meuble évier de type ; meuble blanc mélaminé en 120 par 60 avec évier inox deux bacs plus paillasse, y compris robinet mitigeur.

3.3.2 WC PMR

Fourniture pose et raccordement d'un WC PMR y compris toute sujétion d'utilisation, de commande de barre de relevage adaptée à l'environnement et à son utilisateur.

3.3.3 lavabo PMR

Fourniture pose et raccordement d'un lavabo PMR y compris toute sujétion d'utilisation, de commande adaptée à l'environnement et à son utilisateur.

3.4 Evacuations des eaux sanitaires, évent de WC, décompression de fosse.

3.4.1 réseau eaux usées

Fourniture pose et raccordement, sur le réseau d'évacuation des eaux usées, à partir des éléments de plomberie sanitaire vers les pvc de diamètre 100 du réseau en sol





3.4.2 évent de WC, décompression de fosse

- Fourniture pose et raccordement d'un pvc de diamètre 100, du réseau en sol jusqu'au sorties en toiture, pour le WC PMR.
- Fourniture pose et raccordement d'un pvc de diamètre 100, du réseau en sol jusqu'au sorties en toiture, pour la décompression de fosse.

3.5 Production d'eau chaude sanitaire

Fourniture pose et raccordement, d'un chauffe-eau électrique à production d'eau chaude instantanée. Suite à l'emplacement définitif choisi par le maitre d'ouvrage, la mise en place se fera en proximité du meuble évier prévus dans la salle de réunion.

PHASE PRO-CCTP
LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

 SOLIDAIRES POUR L'HABITAT	 INDRE ET LOIRE	Agence de TOURS	 :	06 72 01 83 99 02 47 36 25 58
		303 rue Giraudeau cedex BP 75825 37058 TOURS	 :	t.belhache@solihha.fr
Date : 01 Mars 2018				

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

Table des matières

3. GENERALITES

83/85

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

86

3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

87/90

1 GENERALITES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent projet concerne la rénovation pour changement d'usage de l'ancienne école et du logement enseignant, avec pour enjeux des performances exemplaires en termes d'étanchéité à l'air, d'isolation en ayant recours à des matériaux Bio-sourcés. Ce projet est situé dans la commune de MONTHODON pour le compte de la commune.

Les prestations contenues dans ce lot comprennent la fourniture, la pose des éléments de revêtements sols et murs et des finitions décoratives.

L'objet du présent lot concerne les travaux de LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

1.2 DOCUMENT A FOURNIR

Les choix des divers matériaux, seront soumis au maitre d'ouvrage, aux différents intervenants, à la mission SPS, pour établir le choix définitif de la nature des matériaux concordant avec les normes sanitaires et santé, de leurs aspects et de leurs couleurs définitives.

Les échantillons de matériaux avec leurs fiches techniques, les palettes de couleurs correspondantes à un RAL référencé seront à fournir pour tout choix définitif.

- fiches techniques des matériaux et agrément,
- avant la réception des travaux, l'Entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE, conformément au CCAP.

1.3 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU CHANTIER

Le projet décrit ci-dessous est une rénovation globale qui vise à atteindre les objectifs énergétiques du plan isolation régional, des performances énergétiques de la classe B ou à défaut la classe C avec un gain de 100 kWhEP/m².an.

C'est pour cela que nous attirons particulièrement votre attention sur le soin extrême et le respect scrupuleux des détails qui sont demandés pour le succès de cette opération.

L'ensemble des mises en œuvre des lots touchant à l'enveloppe sera soumis à vérifications dans les phases évolutives du chantier, avec contrôle d'exécution pour avancement des phases suivantes.

Un test de thermographie pour vérifier la continuité absolue des isolants et du traitement des ponts thermiques est prévu en cours de réalisation.

Chaque lot reçoit des prescriptions précises de mise en œuvre contribuant à la performance globale, les interactions entre lots et entreprises devront se faire avec un maximum de communication et de transparence.

Une attention particulière sera demandée aux entreprises des lots de second œuvre qui réaliseront les percements d'enveloppe. L'usage des solutions préconisées est incontournable.

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

1.4 PRESTATION PARTICULIERES ET LIMITES DE PRESTATION

Sont à la charge du présent lot les tâches suivantes :

Suite à la réception des supports en présence des lots concernés, l'entrepreneur a pour mission :

- La mise en peinture de l'ensemble des supports neufs et boiseries intérieurs, des éléments extérieurs grille extérieure façade rue, ferrures extérieures de chainage. Aucune prestation n'est prévue sur les menuiseries extérieures qui seront fabriquées livrées posées avec la finition intérieure extérieure définitive réalisée lors de la phase de fabrication.
- La fourniture pose des revêtements de sol souple en lés y compris toutes sujétions de préparation des sols, de réalisation des joints par soudure à chaud.
- La fourniture et pose des éléments de barres de seuils signalétique intérieures en fonction des normes PMR.
- La fourniture et pose de faïence.
- Le nettoyage général des salissures dues à l'exécution des travaux.

1.5 CARACTERES DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP n'ont pas de caractère limitatif.

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, Des conditions d'exécutions des travaux de sa compétence étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet y compris toutes les sujétions normalement prévisibles.

Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction ni réserve.

En conséquence il ne pourra en aucun cas argumenter des imprévus ou interprétations des plans ou du CCTP pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comporteront où pour justifier une demande de supplément de prix.

1.6 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause.

En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du secteur géographique,
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire, · l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

1.7 QUALITE DES TRAVAUX

Les ouvrages doivent être d'excellentes qualités, conformes en tous points aux règles de l'art, exempts de toute malfaçon et présenter toutes la perfection dont ils sont susceptibles.
S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils seront refusés, démolis et remplacés aux frais de l'entrepreneur.
D'une façon générale, les documents suivants, en vigueur à la date de remise des offres, doivent notamment être considérés comme fixant les conditions imposées aux matériaux et à leur mise en œuvre :

- Les règlements de construction
- les cahiers des charges, prescriptions, cahiers des clauses spéciales, et règles de calculs, DTU, propres aux corps d'états intéressés
- Les cahiers de prescriptions techniques Générales édités par le C.S.T.B.
- Les fascicules du cahier des Prescriptions Communes, des ponts et Chaussées.

1.8 SECURITE

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des échafaudages, garde-corps de chantier, filets de sécurité, Périmètre de chantier, pendant toute la durée du chantier suivant la réglementation en vigueur, et les consignes du coordonnateur SPS.

1.9 DOCUMENTS DE REFERENCE, NORMES ET REGLEMENTS

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux normes françaises et récente. Les matériaux ou ensembles non traditionnels doivent faire l'objet d'un Avis Technique accepté par l'AFAC, ou d'un avis favorable de la part d'un Bureau de Contrôle agréé.

1.10 CHOIX DES MATERIAUX

Les revêtements plastiques seront obligatoirement choisis parmi les listes établies en fonction du classement U.P.E.C. des matériaux, de leurs caractéristiques acoustiques et de leur destination.

1.11 QUALIFICATIONS

L'entreprise devra remettre une copie de sa carte professionnelle valable durant la période de travaux
Une copie de son assurance responsabilité décennale, des références de travaux similaires vérifiables
Par la maîtrise d'œuvre (adresse réalisations, certificats maitres d'œuvres)

1.12 COORDINATION

L'entrepreneur du présent lot à l'obligation de consulter les autres corps d'état qui devront lui fournir par écrit et en temps utile toute information sur leurs besoins ayant une incidence sur le présent lot.

3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 Préparation des supports

2.2 Mise en peinture intérieure

2.3 Mise en peinture extérieure

2.4 Pose de la faïence

2.5 Pose des revêtements de sol à joints thermo-soudés.

3 DESCRIPTION DE TRAVAUX

3.1 Préparation des supports

Nota : L'entreprise doit prendre en compte que le projet doit respecter à réception la conformité du bâtiment pour l'accessibilité des personnes à mobilités réduites (PMR). De ce fait, aucun ressaut ne sera accepté dans le projet, un niveau zéro à l'intérieur des bâtiments doit être respecté, et toutes les pentes et dévers devront respecter la réglementation.

3.1.1 Supports muraux

Suite à la réception des supports muraux destinés à la mise en peinture, l'entreprise aura pour mission la préparation des supports comprenant toutes sujétions de rebouchage, enduisage, révision et ponçage. Dans l'objectif de recevoir une peinture de finition d'aspect satinée,

3.1.2 supports de sols

Suite à la réception des supports de sols destinés à la pose d'un sol souple, l'entreprise aura pour mission la préparation des supports comprenant la réalisation d'un ragréage en deux passes avec ponçage intermédiaire, dans l'objectif du rattrapage de la planimétrie par mise en œuvre d'un produit de lissage pour ragréage du support.

Le classement du ragréage sera de type P3.

Le produit de lissage sera compatible avec le support existant, réalisé par passes de 3 mm d'épaisseur, soit 4,500 kg de poudre par m². Un primaire d'accrochage sera mis en place si nécessaire.

3.1.3 supports métallique

Les supports métalliques extérieur devront être préparés comme étant des supports anciens. l'entreprise aura pour mission la préparation des supports comprenant, lessivage grattage ponçage rebouchage, y compris toutes sujétion de peinture primaire antirouille et d'accrochage.

3.2 Mise en peinture intérieures

3.2.1 Mise en peinture des murs

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la mise en peinture des murs de l'ensembles des bâtiments.

Mise en peinture des murs, 1^{ère} couche d'impression, les deux secondes couches de finition seront d'aspect final satinée.

Les couleurs seront déterminées avec les choix du maître d'ouvrage fait sur présentation d'un nuancier de couleur correspondant à un RAL précis et suite à la réalisation d'échantillon d'environ 1 m² fait sur site.

Les peintures utilisées seront de type phase aqueuse, acrylique satinée aux normes environnementales correspondantes au type ERP concerné.

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

3.3 Mise en peinture extérieures

3.3.1_Mise en peinture des ferrures de chainage

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la mise en peinture des ferrures de chainage.

Mise en peinture des ferrures de chainage, les deux couches de finition seront d'aspect final satinée. Les couleurs seront déterminées avec les choix du maître d'ouvrage fait sur présentation d'un nuancier de couleur correspondant à un RAL précis et suite à la réalisation d'échantillon fait sur site. Les peintures utilisées seront soit de type phase aqueuse, acrylique aspect satinée, ou de type phase glycérophthalique aspect satinée, aux normes environnementales correspondantes au type ERP concerné.

3.3.2_Mise en peinture de la grille façade rue

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la mise en peinture de la grille façade rue.

Mise en peinture de la grille façade rue, les deux couches de finition seront d'aspect final satinée. Les couleurs seront déterminées avec les choix du maître d'ouvrage fait sur présentation d'un nuancier de couleur correspondant à un RAL précis et suite à la réalisation d'échantillon fait sur site. Les peintures utilisées seront soit de type phase aqueuse, acrylique aspect satinée, ou de type phase glycérophthalique aspect satinée, aux normes environnementales correspondantes au type ERP concerné.

3.3 Pose de la faïence

3.3.1

Pose de la faïence évier salle de réunion.

Suite à la mise en place du meuble évier, l'entreprise a pour mission la pose de faïence.

Pose de faïence au-dessus de l'évier de la salle de réunion, le choix de la faïence se fera avec le maître d'ouvrage, suite aux échantillons présentés.

La réalisation, comprend la réalisation des joints et toutes sujétions de finitions.

Le meuble évier prévus à une façade de 1.20 mètre, les dimensions de la faïence devront considérer cette côte pour une pose sans coupe dans le sens de la largeur.

3.3.2

Pose de la faïence WC PMR.

Suite à la mise en place des appareils sanitaires, l'entreprise a pour mission la pose de faïence au pour tour du lavabo.

Le choix de la faïence se fera avec le maître d'ouvrage, suite aux échantillons présentés.

La réalisation, comprend la réalisation des joints et toutes sujétions de finitions.

Le panneau de faïence pourra déborder de chaque côté du lavabo pour permettre une pose sans coupe dans le sens de la largeur.

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

4.4 Pose des revêtements de sol

3.4.1
Salle associative

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la pose des revêtements de sol vinylique esophonique en lés, de type TARALAY UNI CONFORT ou similaire.

Mise en oeuvre:

- application d'un primaire d'accrochage compatible avec l'enduit de ragreage et préconisé dans la fiche technique du revêtement.
- marouflage manuel a la pose et marouflage final au rouleau,
- soudure des joints avec un cordon specifique
- pose a simple encollage sur support parfaitement plan avec une colle acrylique ou colle bi-reactive.
- les les doivent etre orientes dans les pieces vers le mur de la fenetre principale ou dans le sens longitudinal.
- execution soignee pour assurer une parfaite continuite d'aspect y compris coupes, decoupes, chutes et tous raccords.

3.4.2
Salle de réunion

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la pose des revêtements de sol vinylique esophonique en lés, de type TARALAY UNI CONFORT ou similaire.

Mise en oeuvre:

- application d'un primaire d'accrochage compatible avec l'enduit de ragreage et préconisé dans la fiche technique du revêtement.
- marouflage manuel a la pose et marouflage final au rouleau,
- soudure des joints avec un cordon specifique
- pose a simple encollage sur support parfaitement plan avec une colle acrylique ou colle bi-reactive.
- les les doivent etre orientes dans les pieces vers le mur de la fenetre principale ou dans le sens longitudinal.
- execution soignee pour assurer une parfaite continuite d'aspect y compris coupes, decoupes, chutes et tous raccords.

3.4.3
Local instruments

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la pose des revêtements de sol vinylique esophonique en lés, de type TARALAY UNI CONFORT ou similaire.

Mise en oeuvre:

- application d'un primaire d'accrochage compatible avec l'enduit de ragreage et préconisé dans la fiche technique du revêtement.
- marouflage manuel a la pose et marouflage final au rouleau,
- soudure des joints avec un cordon specifique
- pose a simple encollage sur support parfaitement plan avec une colle acrylique ou colle bi-reactive.
- les les doivent etre orientes dans les pieces vers le mur de la fenetre principale ou dans le sens longitudinal.
- execution soignee pour assurer une parfaite continuite d'aspect y compris coupes, decoupes, chutes et tous raccords.

LOT 7 PEINTURE REVETEMENTS DE SOL FAIENCE

3.4.4
Etage grenier

Suite à la préparation des supports, l'entreprise a pour mission la pose des revêtements de sol vinylique esophonique en lés, de type TARALAY UNI CONFORT ou similaire.

Mise en oeuvre:

- application d'un primaire d'accrochage compatible avec l'enduit de ragreage et préconisé dans la fiche technique du revêtement.
- marouflage manuel a la pose et marouflage final au rouleau,
- soudure des joints avec un cordon spécifique
- pose a simple encollage sur support parfaitement plan avec une colle acrylique ou colle bi-reactive.
- les lés doivent être orientés dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal.
- execution soignée pour assurer une parfaite continuité d'aspect y compris coupes, decoupes, chutes et tous raccords.

FIN DE DOCUMENT